Davantage de personnes âgées en perte d'autonomie d'ici 2055 dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

Insee Dossier Bourgogne-Franche-Comté
n° 15

Novembre 2026



Insee
Mesurer pour comprendre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Coordination
Insee Bourgogne-Franche-Comté
5 voie Gisèle Halimi - BP 11997
25 020 Besançon Cedex
Agence régionale de santé
2 place des Savoirs - CS 73535
21035 Dijon Cedex

Directrice de la publication
Christine Chambaz

Rédactrice en chef
Céline Bonjour

Contribution
Insee :
David Brion
Marie Léger
Jean-Noël Maisonneuve
Salima Tahiri
Marie Théry
Dimitri Szempruch

Agence régionale de santé :
Didier Carel
Nadia Mainy

Contact presse
dr25-communication-externe@insee.fr
06.63.30.50.36

Novembre 2026
ISSN : 2497 - 4536
© Insee 2026

« Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur ».

Avant-propos

Le vieillissement de la population est l'un des principaux défis démographiques et sociaux auxquels notre société est confrontée. Il interroge directement les politiques publiques et leur capacité à répondre aux besoins croissants des personnes âgées et de leurs proches. En effet, l'avancée en âge de la population s'accompagne d'enjeux majeurs en matière de santé, d'autonomie, d'accompagnement social, et d'aménagement des territoires et des services publics.

Afin d'éclairer ces enjeux, l'Insee Bourgogne-Franche-Comté et l'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté ont engagé en 2025 un partenariat visant à documenter, pour la région, les situations et leurs projections en matière de dépendance et d'offre d'accompagnement des personnes âgées, ainsi que les éventuelles disparités entre départements. Il s'agissait de rassembler des données et de proposer des analyses permettant de nourrir la réflexion et l'action des acteurs publics, des professionnels et des collectivités engagés dans l'accompagnement du vieillissement de la population.

Ce dossier prolonge l'Insee Analyses, « Près de 20 000 seniors supplémentaires en perte d'autonomie d'ici 2055 en Bourgogne-Franche-Comté », paru en avril 2026, par une déclinaison départementale des résultats.

Un article de synthèse présente les principales différences départementales, afin de mieux appréhender la diversité des situations et des enjeux au sein de la région. Huit fiches départementales le complètent, proposant une analyse pour chacun des départements de la région, des projections du nombre de personnes âgées en situation de perte d'autonomie. Elles mettent en lumière les dynamiques démographiques à l'œuvre, ainsi que les transformations de la structure par âge et par niveau de dépendance des personnes concernées.

Un second volet est consacré à l'offre en établissements pour personnes âgées dépendantes. Capacités d'accueil, ancienneté des établissements, taux d'occupation, tarifs, répartition géographique : autant d'éléments apportant un éclairage complémentaire sur l'adaptation de cette offre et sur les enjeux d'équité territoriale.

La Directrice régionale
de l'Insee Bourgogne-Franche-Comté

Christine Chambaz

La Directrice régionale
de l'Agence régionale de santé
de Bourgogne-Franche-Comté

Mathilde Marmier

Sommaire

Synthèse régionale 7

Près de 30 % de personnes en perte d'autonomie en plus en Côte-d'Or, dans le Jura et le Doubs, d'ici 2055 9

Fiches départementales 13

Côte-d'Or 14

Doubs 18

Jura 22

Nièvre 26

Haute-Saône 30

Saône-et-Loire 34

Yonne 38

Territoire de Belfort 42

Offre 45

Une offre de places en établissements d'hébergement pour personnes âgées disparate entre les départements de Bourgogne-Franche-Comté 47

Annexes 51

Synthèse régionale

Insee
Mesurer pour comprendre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé
Bourgogne-Franche-Comté

Près de 30 % de personnes en perte d'autonomie en plus en Côte-d'Or, dans le Jura et le Doubs, d'ici 2055

En Bourgogne-Franche-Comté, 97 600 personnes de 60 ans ou plus sont en situation de perte d'autonomie en 2021, soit 11 % des seniors. La Nièvre est en proportion le département le plus concerné avec 13 % de ses seniors. Si les tendances actuelles se poursuivaient, le nombre de seniors en perte d'autonomie augmenterait en moyenne de 20 % dans la région d'ici 2055. La Côte-d'Or, le Jura et le Doubs connaîtraient les plus fortes hausses. La Nièvre et le Territoire de Belfort, dont le vieillissement démographique est déjà largement engagé, enregistreraient des évolutions plus modérées.
La Saône-et-Loire, qui compte aujourd'hui le plus grand nombre de seniors en perte d'autonomie, conserverait cette position. Les situations de perte d'autonomie sévère progresseraient davantage dans les départements de l'est de la région. Ces hausses s'expliqueraient principalement par une croissance plus rapide du nombre de seniors.
En 2055, 70 % des seniors en perte d'autonomie vivraient à domicile. Par conséquent, les besoins d'accompagnement et de soins à domicile augmenteraient fortement, en lien avec la croissance du nombre de personnes présentant une perte d'autonomie sévère.

Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne : plus de 12 % des seniors en perte d'autonomie en 2021

La Bourgogne-Franche-Comté, comme l'ensemble de la France, est confrontée au vieillissement de sa population. Entre 1999 et 2022, la part des personnes de 60 ans ou plus est passée de 22 % à 31 %, représentant aujourd'hui près de 860 000 seniors. Parmi eux, 97 600 sont en situation de **perte d'autonomie**, soit 11 % de cette tranche d'âge ► **figure 1**. Cette proportion varie toutefois d'un département à l'autre, en raison principalement de différences dans la structure par âge de leur population. La Nièvre, la Saône-et-Loire et l'Yonne affichent ainsi des parts de seniors en perte d'autonomie supérieures à la moyenne régionale (respectivement 13,0 %, 12,0 % et 11,9 %). Ces départements comptent en effet une proportion plus élevée de personnes de 75 ans ou plus, âge auquel la perte d'autonomie devient plus fréquente. La Nièvre se distingue comme le 11e département français où la part de seniors en perte d'autonomie est la plus élevée en 2021, ex-æquo avec les Hautes-Pyrénées, entre l'Ariège et la Mayenne. À l'inverse, le Doubs, dont la population est plus jeune, se situe au 80e rang des départements français, entre le Rhône et le Morbihan.
Au-delà de la structure par âge, la perte d'autonomie est également moins fréquente dans les départements où les niveaux de vie sont les plus élevés [Brunel, Carrère, 2019].

La Côte-d'Or et le Jura connaîtraient les plus fortes hausses du nombre de seniors en perte d'autonomie

Si les tendances démographiques récentes se poursuivaient et que l'état de santé continuait de s'améliorer, le nombre de seniors en perte d'autonomie augmenterait de 20 % entre 2021 et 2055

► 1. Nombre de seniors et de seniors en perte d'autonomie en 2021 par département

Département	Nombre de seniors	… dont en perte d'autonomie		… dont sévère	
	Effectifs	Effectifs	Part parmi les seniors	Effectifs	Part parmi ceux en perte d'autonomie
	(en nombre)	(en nombre)	(en %)	(en nombre)	(en %)
Côte-d'Or	150 000	16 200	11	5 500	34
Doubs	142 200	15 200	11	4 900	32
Jura	81 300	8 800	11	3 100	36
Nièvre	77 600	10 100	13	3 100	31
Haute-Saône	73 200	8 000	11	2 600	33
Saône-et-Loire	186 200	22 400	12	7 400	33
Yonne	108 200	12 900	12	4 300	33
Territoire de Belfort	37 400	4 000	11	1 200	29
Bourgogne-Franche-Comté	**856 100**	**97 600**	**11**	**32 100**	**33**

Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021.

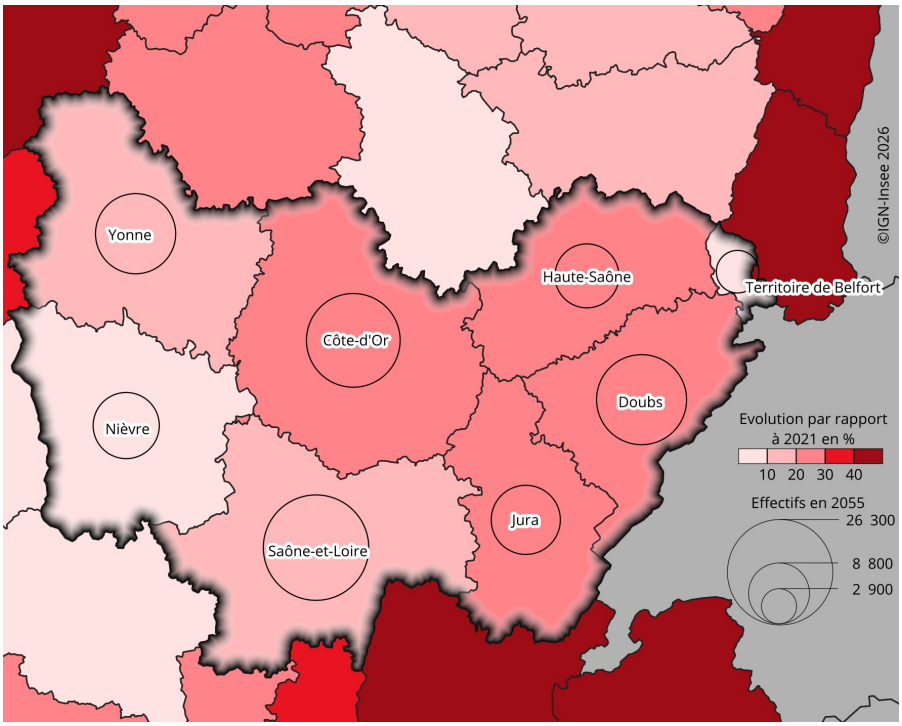
en Bourgogne-Franche-Comté. Cette évolution recouvrirait toutefois des situations contrastées selon les départements, en lien avec leur dynamique démographique passée ► figure 2.

Les départements où le vieillissement est plus récent enregistreraient des progressions plus marquées. Le nombre de seniors en perte d'autonomie augmenterait de 29 % dans le Jura et de 28 % en Côte-d'Or, soit davantage que la moyenne régionale. Le Doubs suivrait une tendance comparable, avec une hausse de 26 %.

Ces plus fortes croissances s'expliqueraient par une population de moins de 60 ans actuellement plus nombreuse qu'en moyenne dans la région (72 % en Côte-d'Or et 74 % dans le Doubs contre 69 % en Bourgogne-Franche-Comté).

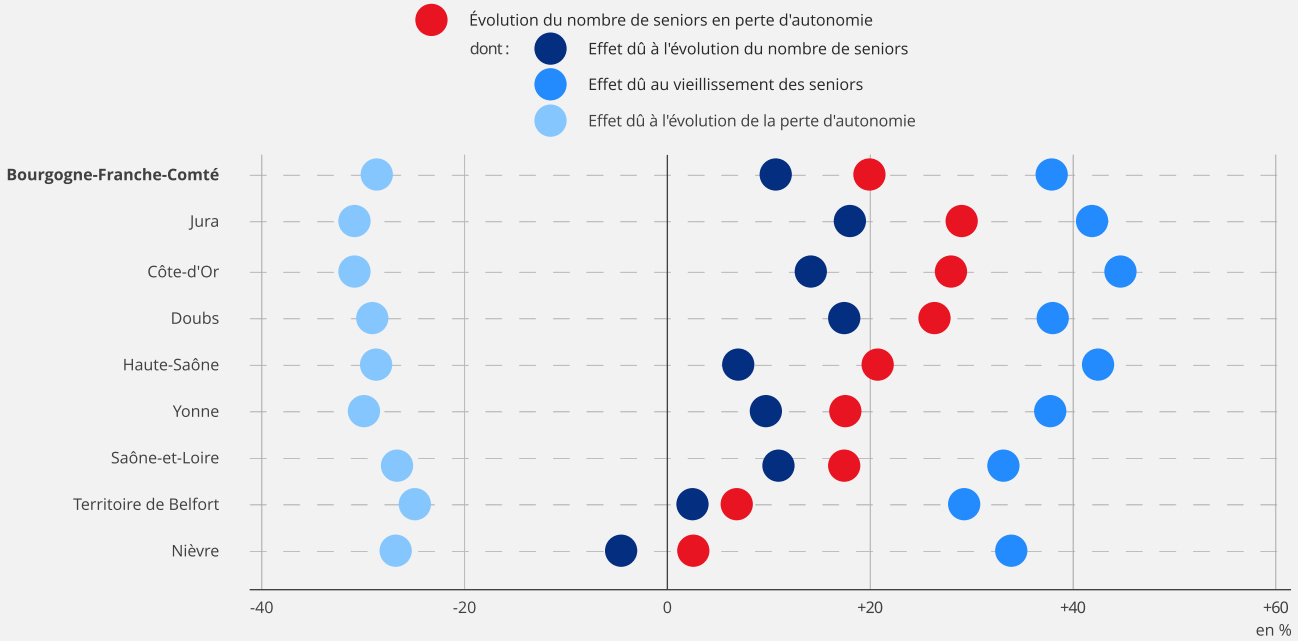
À l'échelle nationale, les hausses les plus marquées concerneraient le littoral atlantique, la Corse, l'Île-de-France sauf Paris, l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Alsace, sous l'effet d'une augmentation particulièrement importante du nombre de seniors.

► 2. Évolution du nombre de seniors en perte d'autonomie par département entre 2021 et 2055



Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 3. Contributions des différents effets à la projection du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie à l'horizon 2055



Note : L'évolution du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie entre 2021 et 2055 se décompose en trois effets. L'effet dû à l'évolution du nombre de seniors mesure l'impact de la croissance du nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus. L'effet dû au vieillissement de la population des seniors traduit l'augmentation de l'âge moyen des seniors, les situations de perte d'autonomie étant plus fréquentes aux âges élevés. Enfin, l'effet dû à l'évolution de la perte d'autonomie correspond à l'amélioration de l'état de santé à âge donné, qui tend à réduire le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie.

Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 4. Projections du nombre de seniors en perte d'autonomie par département en 2055 et évolution depuis 2021

Département	Effectifs en 2055			Évolution depuis 2021		Part des seniors en perte d'autonomie dans la population	
	Seniors en perte d'autonomie	Part des seniors en perte d'autonomie parmi les seniors	Seniors en perte d'autonomie sévère	Seniors en perte d'autonomie	dont sévère	2021	2055
	(en nombre)	(en %)	(en nombre)	(en %)	(en %)	(en %)	(en %)
Côte-d'Or	20 800	12	7 400	28	37	3,0	4,0
Doubs	19 200	12	6 700	26	36	2,8	3,7
Jura	11 300	12	4 200	29	35	3,4	4,7
Nièvre	10 300	14	3 500	3	10	5,0	6,2
Haute-Saône	9 700	12	3 500	21	34	3,4	5,0
Saône-et-Loire	26 300	13	9 300	17	25	4,1	5,3
Yonne	15 200	13	5 300	18	23	3,9	5,1
Territoire de Belfort	4 300	11	1 300	7	13	2,9	4,0
Bourgogne-Franche-Comté	**117 000**	**12**	**41 100**	**20**	**28**	**3,5**	**4,6**

Note : Le nombre de personnes en perte d'autonomie étant arrondi, le total de la région n'est pas forcément égal à la somme des départements.
Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

La Nièvre et le Territoire de Belfort se distingueraient par une croissance limitée du nombre de seniors en perte d'autonomie

À l'inverse, la Nièvre enregistrerait la progression la plus faible (3 % d'ici 2055) ► figure 3. Cette plus faible hausse s'expliquerait par un vieillissement de la population déjà largement engagé. L'augmentation de l'âge moyen des seniors constituerait le seul facteur de l'évolution du nombre de personnes en perte d'autonomie, passant de 73,1 ans à 76,4 ans. Globalement plus âgés, les seniors seraient ainsi plus touchés par les limitations fonctionnelles, cognitives et/ou psychiques.
La progression du nombre de seniors en perte d'autonomie serait également relativement modérée dans le Territoire de Belfort (7 %). Elle s'expliquerait en grande partie par la dynamique démographique du département. Actuellement et chaque année, celui-ci enregistre un déficit migratoire d'environ 300 habitants âgés de 18 à 39 ans. Si cette tendance se maintenait, ces départs de jeunes aujourd'hui se traduiraient à l'avenir par un nombre de seniors réduit d'autant, et par conséquent, moins de personnes en perte d'autonomie.

La Saône-et-Loire resterait le département comptant le plus de seniors en perte d'autonomie

Département le plus peuplé avec une **prévalence** élevée, c'est en Saône-et-Loire que le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie est aujourd'hui le plus important. Cette situation s'explique avant tout par un effectif de seniors plus élevé que dans les autres départements, entraînant mécaniquement un volume plus important de personnes en perte d'autonomie.
À l'horizon 2055, avec une hausse de 17 %, ce département continuerait de concentrer le plus grand nombre de seniors en perte d'autonomie. L'évolution serait relativement proche de la moyenne régionale, comme dans l'Yonne et en Haute-Saône (+18 % et +21 %).

Le Doubs, la Côte-d'Or, le Jura et la Haute-Saône enregistreraient les plus fortes hausses du nombre de seniors en perte d'autonomie sévère

Le nombre de seniors en **perte d'autonomie sévère** augmenterait davantage que celui des seniors en perte d'autonomie ► figure 4. Cela entraînerait des besoins croissants en services d'aide et d'accompagnement.
La hausse serait supérieure à 34 % en Côte-d'Or, dans le Doubs, le Jura et en Haute-Saône. Elle s'expliquerait principalement par une augmentation plus importante du nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus, tranche d'âge la plus exposée à la dépendance sévère. Dans ces départements, la progression serait largement supérieure à la moyenne régionale (+28 %) mais resterait inférieure à la moyenne nationale (+44 %).

Une hausse de plus de 30 % des seniors en perte d'autonomie sévère à domicile dans le Doubs et en Côte-d'Or

Dans l'hypothèse où l'offre en hébergement resterait constante et la priorité d'admission serait donnée aux personnes en perte d'autonomie sévère, jusqu'à 35 % des personnes en situation de perte sévère pourraient rester à domicile à l'horizon 2055.
Dans cette même hypothèse, le nombre de seniors en perte d'autonomie sévère résidant à domicile augmenterait de 32 % en Côte-d'Or. Cette tendance soulève des enjeux importants en matière d'accompagnement dans tous les départements de la région.
L'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes vivant chez elles pourrait nécessiter de renforcer les services d'aide et de soins à domicile, d'adapter davantage les logements et de mieux coordonner les acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social afin de garantir un accompagnement adapté à des situations de dépendance de plus en plus complexes. En faisant les mêmes hypothèses, dans l'Yonne, seuls 26 % des seniors en perte d'autonomie sévère résideraient à domicile. Le département dispose d'un niveau d'équipement en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) particulièrement important, 145 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, soit le plus élevé de la région.

Côte-d'Or

Insee
Mesurer pour comprendre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé
Bourgogne-
Franche-Comté

En 2055, près de 21 000 personnes âgées seraient en perte d'autonomie en Côte-d'Or

En Côte-d'Or, 16 200 personnes de 60 ans ou plus sont en situation de perte d'autonomie en 2021. Si les tendances actuelles se poursuivaient, ce nombre augmenterait de 4 600 d'ici 2055, soit une hausse de 28 %. Cette progression serait plus importante qu'en moyenne dans la région (+20 %). Les effectifs augmenteraient principalement à domicile (+4 100). Il y aurait davantage de personnes en perte d'autonomie sévère, entraînant une hausse des besoins en services d'aide et d'accompagnement.

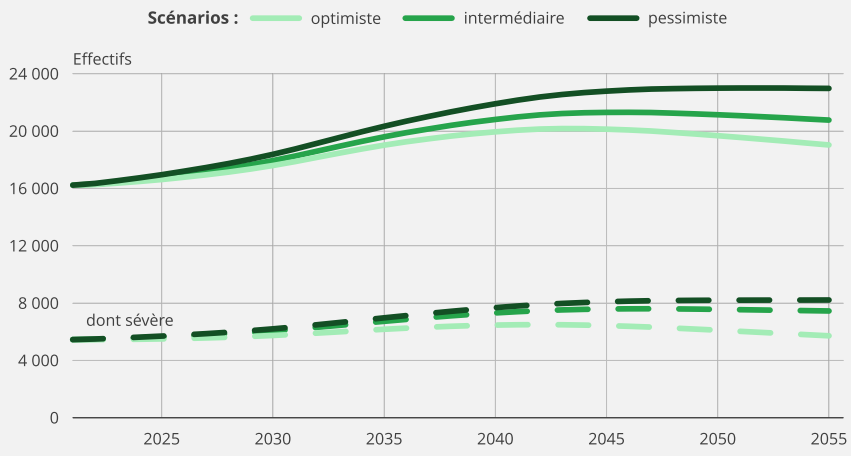
En 2055, 20 800 personnes seraient en perte d'autonomie

En 2021, en Côte-d'Or, 150 000 personnes ont 60 ans ou plus. Parmi ces seniors, 16 200 sont en **perte d'autonomie** dont 5 500 en **perte d'autonomie sévère**, c'est-à-dire qu'ils sont alités, en fauteuil ou ont des fonctions cognitives altérées.
Selon les scénarios envisagés ▶ **méthode**, le nombre de seniors en perte d'autonomie augmenterait sensiblement et serait compris entre 19 000 et 23 000 en 2055 ▶ **figure 1**. C'est une conséquence du vieillissement des générations nombreuses nées après la Seconde Guerre mondiale et qui arriveront alors aux âges de **prévalence** élevée de la perte d'autonomie.
Selon le scénario intermédiaire, basé sur la poursuite de l'amélioration de l'état de santé et retenu pour la suite de cet article, 20 800 personnes âgées seraient en perte d'autonomie en 2055, soit une hausse de 28 % par rapport à 2021. Cette augmentation serait plus importante qu'en moyenne en Bourgogne-Franche-Comté (+20 %). Le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie sévère augmenterait plus rapidement encore, de +37 %, une croissance également plus forte qu'au niveau régional (+28 %).

Une population actuellement plutôt jeune, qui vieillirait

La forte croissance en Côte-d'Or du nombre de personnes âgées dépendantes s'expliquerait par le vieillissement de la population de moins de 60 ans, actuellement plus nombreuse qu'en moyenne dans la région (72 % contre 69 %). À l'horizon 2055, ce seul effet de la croissance démographique entraînerait 2 300 personnes supplémentaires en perte d'autonomie, soit une hausse de 14 %, davantage qu'en moyenne dans la région (+11 %) ▶ **figure 2**.

▶ 1. Projections du nombre de seniors en perte d'autonomie selon différents scénarios



Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021.

En 2055, une population senior plus âgée

L'augmentation du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie serait également liée au fait qu'entre 2021 et 2055, en Côte-d'Or, l'âge moyen des seniors passerait de 72,6 ans à 75,9 ans. Plus âgée, la population des seniors serait davantage touchée par des limitations fonctionnelles, cognitives et/ou psychiques. Cet effet lié au vieillissement des seniors serait responsable d'une augmentation de 7 300 personnes âgées en perte d'autonomie d'ici 2055, soit une hausse de 45 % par rapport à 2021. Là encore, ce phénomène serait plus important en Côte-d'Or que pour l'ensemble de la région (+38 %).
Enfin, si l'hypothèse d'une poursuite de l'amélioration de l'état de santé à âge donné (effet évolution favorable de la perte d'autonomie) se confirmait, cela réduirait au contraire le nombre de seniors en perte d'autonomie de 5 000 personnes (-31 % par rapport à 2021).

Un pic en 2046 avec 21 300 seniors en perte d'autonomie

D'ici 2055, la dynamique du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie connaîtrait deux phases. Dans un premier temps, leur nombre augmenterait et atteindrait un pic en 2046, soit 2 ans plus tard qu'en moyenne dans la région. Entre 2021 et 2046, leur effectif progresserait ainsi en moyenne de 1,1 % par an. Cette progression serait plus marquée chez les seniors de 85 ans ou plus (+1,8 % par an), en raison de l'arrivée à cet âge des premières générations du baby-boom ▶ **figure 3**.
Dans un second temps, après 2046, la tendance s'inverserait légèrement avec une diminution des effectifs de 0,3 % par an en moyenne jusqu'en 2055. Sur cette période, les générations du baby-boom seraient

progressivement remplacées par celles moins nombreuses nées dans les années 1970 et 1980. Le vieillissement serait ainsi moins prononcé et l'effet de l'amélioration de l'état de santé des seniors à âge donné l'emporterait sur les deux autres effets ► figure 4.

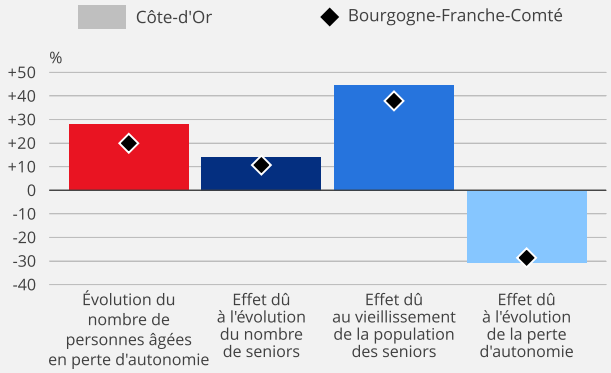
Si l'offre en établissements n'évoluait pas, plus de 14 000 seniors en perte d'autonomie pourraient vivre à domicile en 2055

En 2021, parmi les 16 200 seniors en perte d'autonomie résidant en Côte-d'Or, 10 100 habitent à domicile ou en résidence autonomie tandis que 6 100 sont accueillis en établissement ► figure 5. Cette répartition est liée au souhait majoritaire des seniors de vieillir chez eux, avec l'appui d'aidants, comme la famille, les voisins, des services d'aides à domicile et des dispositifs d'accompagnement médico-social. Le département apparaît moins bien doté que la moyenne régionale en matière de résidences autonomie et en services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Fin 2022, il offre 26 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, contre 35 dans la région.

Si le nombre de places d'hébergement restait constant à son niveau actuel, en 2055, le nombre de seniors en perte d'autonomie vivant à domicile pourrait atteindre 14 200 personnes, soit une hausse de 39 % par rapport à 2021. Si les Ehpad priorisaient les personnes en perte d'autonomie sévère, 2 500 personnes en situation de dépendance sévère pourraient être prises en charge à domicile. Ces évolutions renforceraient les besoins en aides physiques et en solutions techniques adaptées au maintien à domicile. Le développement de solutions intermédiaires pourrait également répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie modérée nécessitant une offre moins médicalisée qu'un établissement. Parallèlement, les autres personnes âgées en perte d'autonomie sont hébergées en établissement. Le département dispose d'une capacité d'accueil en structures d'hébergement (Ehpad, EHPA, USLD) supérieure à la moyenne régionale, avec des taux d'occupation similaires à ceux observés à l'échelle régionale.

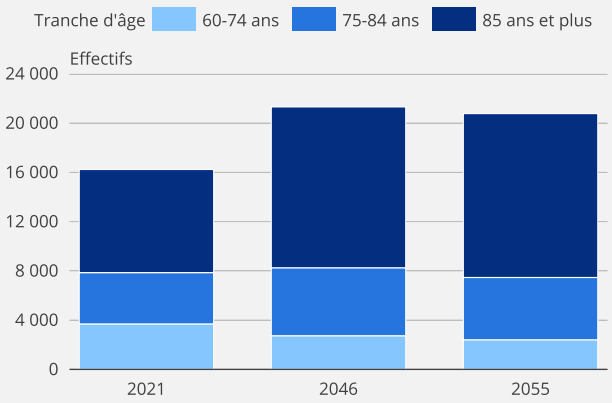
En 2055, si le nombre de places en établissement restait identique à celui de 2021 et si ceux-ci accueillaient en priorité les personnes âgées les plus vulnérables, 6 600 personnes vivraient dans un établissement dont 5 000 en état de perte sévère.

► 2. Contributions des différents effets à l'évolution du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie à l'horizon 2055



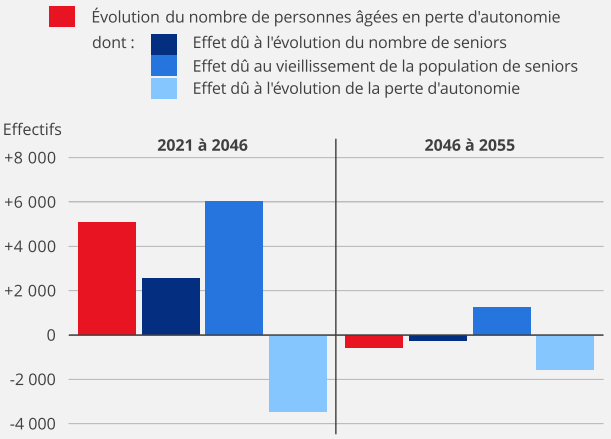
Note : L'évolution du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie entre 2021 et 2055 se décompose en trois effets, voir **définition**.
Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 3. Projections du nombre de seniors en perte d'autonomie par tranche d'âge à l'horizon 2055



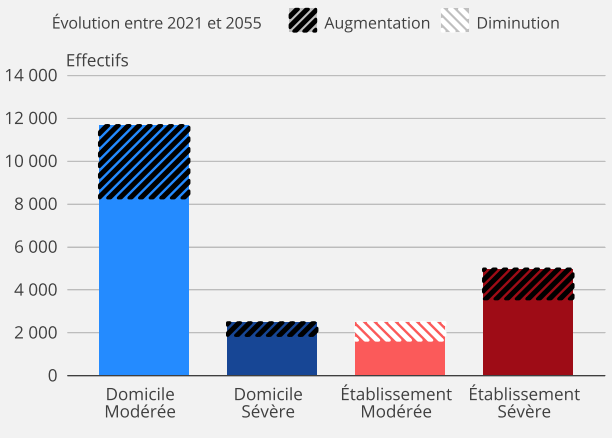
Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 4. Décomposition des effets sur la perte d'autonomie en deux périodes



Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 5. Répartition et évolution du nombre de seniors en perte d'autonomie en 2021 et 2055



Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

Doubs

Insee
Mesurer pour comprendre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé
Bourgogne-Franche-Comté

Plus de 19 000 personnes âgées seraient en perte d'autonomie dans le Doubs en 2055

Dans le Doubs, 15 200 personnes de 60 ans ou plus sont en situation de perte d'autonomie en 2021. Si les tendances actuelles se poursuivaient, leur nombre augmenterait d'environ 4 000 d'ici 2055, soit +26 %. Cette progression, supérieure à la moyenne régionale (+20 %), concernerait principalement les personnes vivant à domicile (+3 800) avec une augmentation importante des situations de dépendance sévère. Les besoins en services d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile devraient ainsi croître fortement.

Une forte croissance du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie

En 2021, dans le Doubs, 142 200 habitants ont 60 ans ou plus. Parmi ces seniors, 15 200 sont en **perte d'autonomie** dont 4 900 en **perte d'autonomie sévère**, c'est-à-dire qu'ils sont alités en fauteuil ou ont des fonctions cognitives altérées.
Selon les scénarios envisagés ► **méthode**, le nombre de seniors en perte d'autonomie augmenterait sensiblement et serait compris entre 17 500 et 21 300 en 2055 ► **figure 1**. Cette évolution est une conséquence du vieillissement des générations nombreuses nées après la Seconde Guerre mondiale et qui arriveront alors aux âges de **prévalence** élevée de la perte d'autonomie.
Selon le scénario intermédiaire, basé sur la poursuite de l'amélioration de l'état de santé et retenu pour la suite de cet article, près de 19 200 personnes âgées seraient en perte d'autonomie en 2055, soit une hausse de 26 % par rapport à 2021. Cette augmentation serait plus importante qu'en moyenne en Bourgogne-Franche-Comté (+20 %). Le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie sévère augmenterait plus rapidement encore, de +36 %, une croissance également plus forte qu'au niveau régional (+28 %).

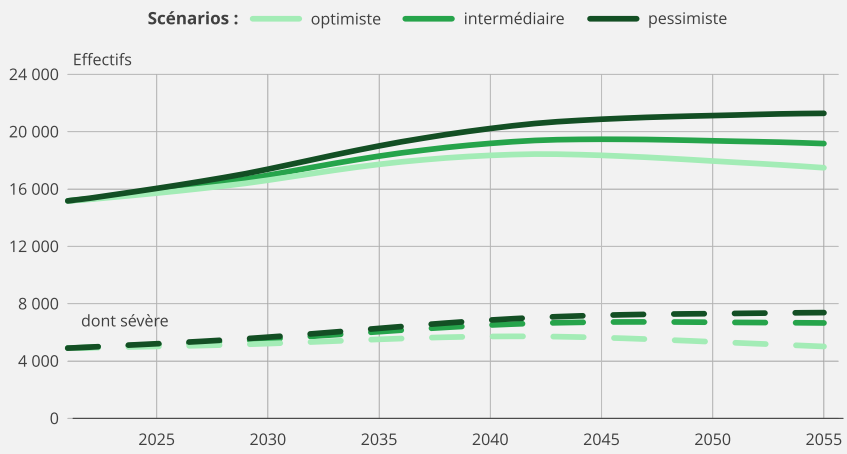
Des seniors plus nombreux et plus âgés

La forte croissance dans le Doubs du nombre de personnes âgées dépendantes s'expliquerait par le vieillissement de la population de moins de 60 ans actuellement plus nombreuse qu'en moyenne dans la région (74 % contre 69 %). À l'horizon 2055, ce seul effet de la croissance démographique entraînerait une hausse de 17 % des personnes en perte d'autonomie, davantage qu'en moyenne dans la région (+11 %) ► **figure 2**.
L'augmentation du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie serait également liée au fait qu'entre 2021 et 2055, dans le Doubs, l'âge moyen des seniors passerait de 72,6 ans à 75,4 ans. Plus âgée, la population des seniors serait plus touchée par des limitations fonctionnelles, cognitives et/ou psychiques. Cet effet lié au vieillissement des seniors serait responsable d'une augmentation de 38 % du nombre de personnes dépendantes par rapport à 2021, comparable avec la moyenne régionale.
Enfin, l'hypothèse que l'état de santé à âge donné continuerait de s'améliorer à l'avenir (évolution favorable de la perte d'autonomie), viendrait au contraire diminuer le nombre de seniors en perte d'autonomie de 29 % par rapport à 2021.

Un pic en 2045 avec 19 500 seniors en perte d'autonomie

L'évolution du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie se déroulerait en deux temps. Un pic pourrait être atteint en 2045, soit un an plus tard qu'en moyenne dans la région.
Entre 2021 et 2045, leur effectif progresserait en moyenne de 1 % par an. Cette progression serait plus marquée chez les seniors de 85 ans ou plus (+1,9 % par an), en raison de l'arrivée à cet âge des premières générations du baby-boom ► **figure 3**.
Après 2045, la tendance s'inverserait légèrement avec une diminution des effectifs de 0,2 % par an en moyenne jusqu'en 2055. En effet, les générations du baby-boom seraient progressivement remplacées par celles moins nombreuses nées dans les années 1970 et 1980. L'effet de l'amélioration de l'état de santé des seniors à âge donné l'emporterait sur les deux autres effets entre 2045 et 2055 ► **figure 4**.

► 1. Projections du nombre de seniors en perte d'autonomie selon différents scénarios

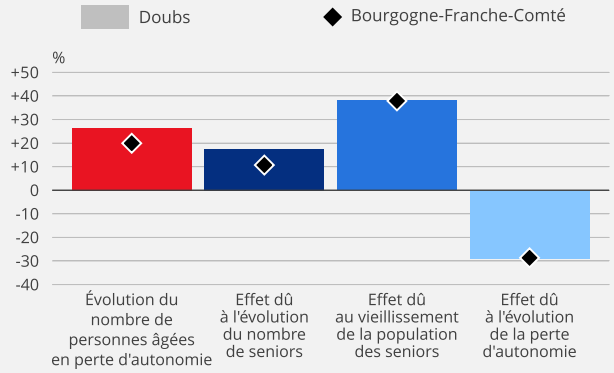


Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021.

Plus de 15 000 seniors en perte d'autonomie pourraient vivre à domicile à l'horizon 2055

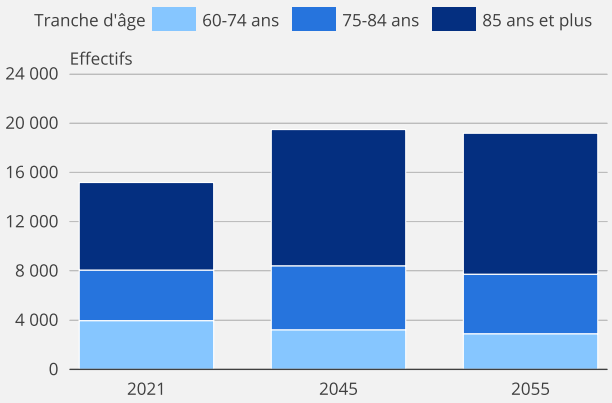
En 2021, parmi les 15 200 seniors en perte d'autonomie résidant dans le Doubs, la majorité (11 400) vit à domicile ou en résidence autonomie tandis que 3 800 sont accueillis en établissement ► **figure 5**.
Cette répartition est liée au souhait prépondérant des seniors de vieillir chez eux, avec l'appui d'aidants, comme la famille, les voisins, des services d'aides à domicile et des dispositifs d'accompagnement médico-social.
Le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie resterait toujours largement majoritaire à l'horizon 2055. Le nombre de seniors en perte d'autonomie vivant à domicile pourrait ainsi atteindre 15 200 personnes, soit une progression de 33 % par rapport à 2021. Parmi eux, 2 900 seraient confrontés à une perte d'autonomie sévère, en hausse dans des proportions similaires. Ces évolutions accentueraient les besoins en accompagnement à domicile, qu'il s'agisse d'aides physiques ou de solutions techniques favorisant le maintien dans le logement. Relativement à sa population âgée, le département dispose aujourd'hui d'une offre comparable à la moyenne régionale en résidences autonomie et en services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).
Dans les années à venir, si la capacité d'accueil des établissements restait relativement stable et si les établissements accueillaient prioritairement les personnes en perte sévère d'autonomie, sous l'hypothèse d'un taux d'occupation maximal, 4 000 personnes en perte d'autonomie en 2055, dont 3 700 en perte sévère, seraient hébergées en établissements.
Actuellement, avec 68 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, le taux d'équipement du Doubs en Ehpad est le plus faible des départements de Bourgogne-Franche-Comté, très inférieur à la moyenne régionale (104). Le taux d'occupation moyen est légèrement supérieur à celui de la région. Le Doubs a conduit dès 2010 plusieurs opérations de rénovation et de restructuration, notamment à Besançon et Montbéliard.

► 2. Contributions des différents effets à l'évolution du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie à l'horizon 2055



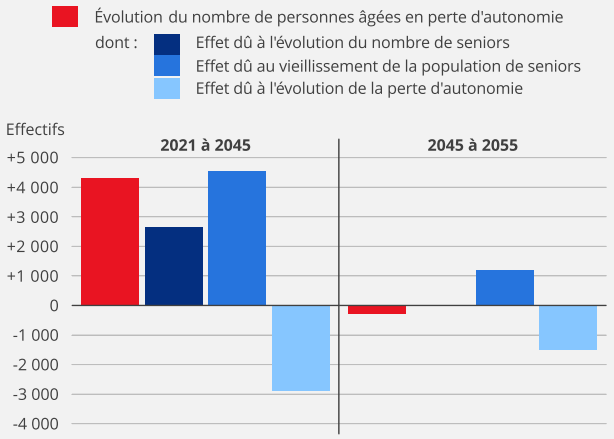
Note : L'évolution du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie entre 2021 et 2055 se décompose en trois effets, voir **définition**.
Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 3. Projections du nombre de seniors en perte d'autonomie par tranche d'âge à l'horizon 2055



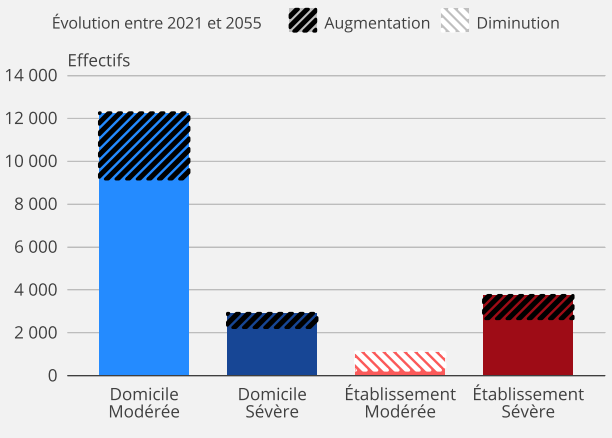
Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 4. Décomposition des effets sur la perte d'autonomie en deux périodes



Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 5. Répartition et évolution du nombre de seniors en perte d'autonomie en 2021 et 2055



Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

Jura

Insee
Mesurer pour comprendre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé
Bourgogne-Franche-Comté

Plus de 11 000 personnes âgées seraient en perte d'autonomie dans le Jura en 2055

Dans le Jura, 8 800 personnes de 60 ans ou plus sont en situation de perte d'autonomie en 2021. Si les tendances actuelles se poursuivaient, leur nombre augmenterait de 2 500 d'ici 2055, soit une hausse de 29 %, plus rapide qu'en moyenne en Bourgogne-Franche-Comté (+20 %). Cette évolution entraînerait une forte augmentation des besoins en services d'aide, d'accompagnement, de soins, notamment à domicile.

Forte croissance attendue du nombre de personnes en perte d'autonomie

En 2021, dans le Jura, 81 300 personnes ont plus de 60 ans. Parmi ces seniors, 8 800 sont en **perte d'autonomie** dont 3 100 en **perte sévère**, c'est-à-dire, qu'ils sont alités, en fauteuil ou ont des fonctions cognitives altérées.
Selon les scénarios envisagés ► **méthode**, le nombre de seniors en perte d'autonomie augmenterait sensiblement et serait compris entre 10 300 et 12 500 en 2055 ► **figure 1**. C'est une conséquence du vieillissement des générations nombreuses nées après la Seconde Guerre mondiale, qui arriveront alors aux âges de **prévalence** élevée de la perte d'autonomie.
Selon le scénario intermédiaire, basé sur la poursuite de l'amélioration de l'état de santé et retenu pour la suite de cet article, 11 300 personnes âgées seraient en perte d'autonomie en 2055, soit 2 500 seniors supplémentaires (+29 % par rapport à 2021). L'augmentation serait plus importante qu'en moyenne en Bourgogne-Franche-Comté (+20 %). Le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie sévère augmenterait plus rapidement encore, de 35 %, une croissance également plus forte qu'au niveau régional (+28 %).

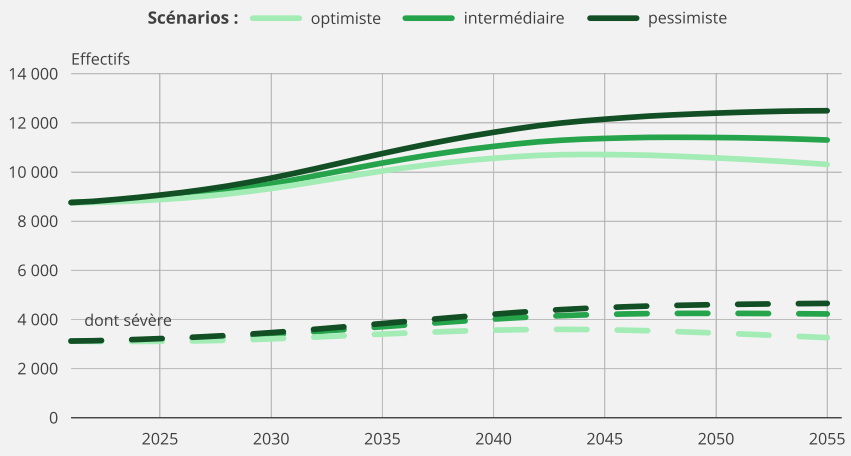
La population des seniors devrait croître et vieillir

La forte croissance dans le Jura du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie s'expliquerait par une augmentation plus rapide qu'en moyenne dans la région de la population des seniors. À horizon 2055, ce seul effet de la croissance démographique entraînerait une hausse de 18 % des personnes en perte d'autonomie, davantage qu'en moyenne dans la région (+11 %) ► **figure 2**. Dans le Jura, l'âge moyen des seniors passerait de 72,7 ans à 75 ,8 ans. Plus âgée, la population des seniors serait donc plus touchée par des limitations fonctionnelles, cognitives et/ou psychiques. Cet effet expliquerait à lui seul une augmentation de 42 % du nombre de seniors en perte d'autonomie par rapport à 2021. Là encore, ce phénomène serait plus important dans le Jura que pour l'ensemble de la région (+38 %).
Enfin, si l'hypothèse d'une poursuite de l'amélioration de l'état de santé à âge donné (évolution favorable de la perte d'autonomie) se confirmait, cela réduirait au contraire le nombre de seniors en perte d'autonomie de 31 % par rapport à 2021.

Un pic en 2048 avec 11 400 seniors en perte d'autonomie

L'évolution du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie se déroulerait en deux temps. Un pic de seniors en perte d'autonomie pourrait être atteint en 2048, soit 4 ans plus tard qu'en moyenne en Bourgogne-Franche-Comté.
Entre 2021 et 2048, leur effectif progresserait ainsi en moyenne de 1 % par an. Cette progression serait plus marquée chez les seniors de 85 ans ou plus (+1,5 % par an), en raison de l'arrivée à cet âge des premières générations du baby-boom ► **figure 3**.
Après 2048, la tendance s'inverserait légèrement avec une diminution des effectifs de 0,1 % par an en moyenne jusqu'en 2055, moins marquée qu'en moyenne en Bourgogne-Franche-Comté. Au cours de ce second temps, les générations du baby-boom seront progressivement remplacées par celles moins nombreuses nées dans les années 1970 et 1980. Le vieillissement serait ainsi moins prononcé et l'effet de l'amélioration de l'état de santé des seniors à âge donné

► 1. Projections du nombre de seniors en perte d'autonomie selon différents scénarios



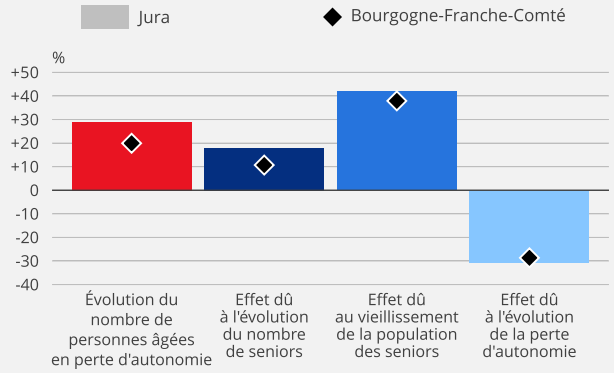
Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021.

l'emporterait sur les deux autres effets ► figure 4.

Près de 8 000 seniors en perte d'autonomie pourraient vivre à domicile à l'horizon 2055

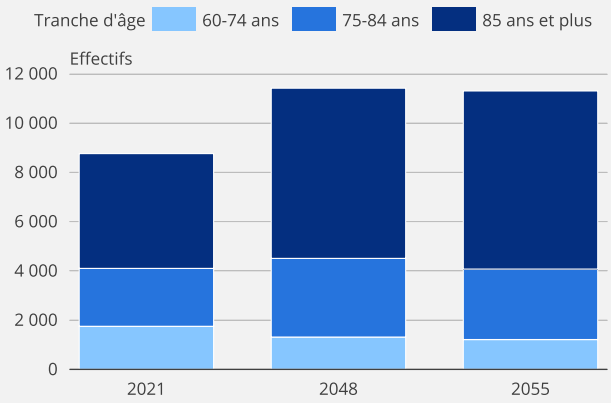
En 2021, parmi les 8 800 seniors en perte d'autonomie résidant dans le Jura, 5 600 vivent à domicile tandis que 3 200 sont accueillis en établissement ► figure 5. Cette répartition est liée au souhait majoritaire des seniors de vieillir chez eux, avec l'appui d'aidants, comme la famille, les voisins, des services d'aides à domicile et des dispositifs d'accompagnement médico-social.
Sous l'hypothèse d'une offre d'hébergement restant constante et d'un maintien à domicile comme solution prioritaire, à l'horizon 2055, le nombre de seniors en perte d'autonomie vivant à domicile pourrait atteindre 7 900 personnes, soit une hausse de 41 % par rapport à 2021. Parmi elles, 1 500 seraient en situation de perte d'autonomie sévère, un effectif en hausse de 29 %. Ces évolutions renforceraient les besoins en aides physiques et en solutions techniques adaptées au maintien à domicile.
Actuellement, le département apparaît un peu plus doté que la moyenne régionale en matière de résidences autonomie et en services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Fin 2022, il offre 40 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, contre 35 dans la région.
Dans les années à venir, si la capacité d'accueil des établissements restait constante et si les établissements accueillaient prioritairement les personnes en perte sévère d'autonomie, ils pourraient accueillir 3 400 personnes âgées dépendantes en 2055, dont 2 700 en perte d'autonomie sévère. Dans le Jura, 51 établissements (Ehpad, EHPA, USLD) sont présents. Avec 95 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, le taux d'équipement en Ehpad s'établit légèrement en deçà de la moyenne régionale, tandis que le taux d'occupation, à 94 %, est identique. Dans les années 2010, le Jura a engagé des opérations de rénovation et de regroupement d'établissements pour personnes âgées, souvent en lien avec des structures hospitalières, pour renforcer leur capacité à accueillir des personnes en dépendance sévère.

► 2. Contributions des différents effets à l'évolution du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie à l'horizon 2055



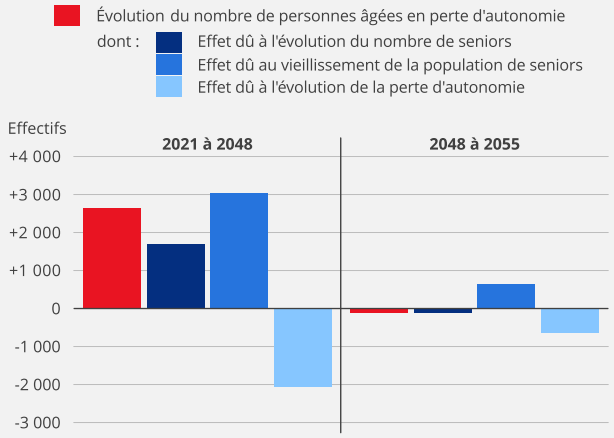
Note : L'évolution du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie entre 2021 et 2055 se décompose en trois effets, voir **définition**.
Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 3. Projections du nombre de seniors en perte d'autonomie par tranche d'âge à l'horizon 2055



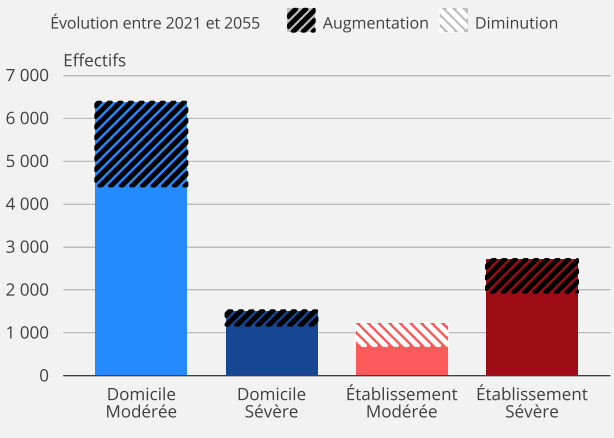
Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 4. Décomposition des effets sur la perte d'autonomie en deux périodes



Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 5. Répartition et évolution du nombre de seniors en perte d'autonomie en 2021 et 2055



Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

Nièvre

Insee
Mesurer pour comprendre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé
Bourgogne-Franche-Comté

Faible hausse du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie d'ici 2055 dans la Nièvre

En 2021, 13 % des seniors habitant dans la Nièvre sont en perte d'autonomie, contre 11 % en Bourgogne-Franche-Comté. D'ici 2055, dans l'hypothèse d'une poursuite des tendances récentes, environ 10 300 seniors seraient en perte d'autonomie, soit légèrement plus qu'en 2021. Cette faible hausse s'explique par un vieillissement démographique déjà largement engagé dans le département. Le nombre de seniors en perte d'autonomie atteindrait son niveau maximal en 2041, trois ans plus tôt que le pic régional. Le maintien à domicile resterait majoritaire, dans un département où les établissements affichent aujourd'hui un taux d'occupation inférieur à la moyenne régionale.

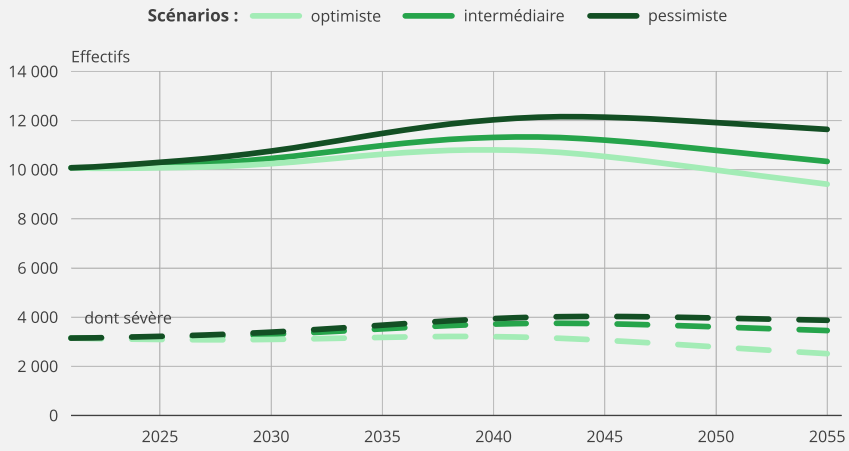
Croissance contenue du nombre de personnes dépendantes dans la Nièvre

En 2021, 77 600 habitants âgés de 60 ans ou plus (seniors) résident dans la Nièvre. Près de 10 100 sont en situation de **perte d'autonomie**, soit 13 % des seniors du département, une proportion supérieure à celle observée en Bourgogne-Franche-Comté (11 %). La **perte d'autonomie sévère** concerne 3 100 seniors, c'est-à-dire qu'ils sont alités, en fauteuil ou ont des fonctions cognitives altérées.
Sous l'effet du vieillissement démographique, le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie pourrait évoluer de façon contrastée d'ici 2055. Dans l'hypothèse la plus optimiste ► **méthode**, il diminuerait pour concerner 9 400 personnes à cette date, tandis qu'il pourrait augmenter jusqu'à 11 600 personnes dans le scénario le plus défavorable ► **figure 1**.
Selon le scénario fondé sur la poursuite de l'amélioration de l'état de santé à âge donné et retenu dans cet article, 10 300 seniors seraient en perte d'autonomie en 2055, soit une progression de 3 % par rapport à 2021. Cette évolution serait nettement moins marquée que celle de 20 % projetée à l'échelle régionale.

Un vieillissement démographique déjà engagé dans la Nièvre

La Nièvre se caractérise par une structure démographique déjà fortement marquée par le vieillissement. La proportion de personnes de 60 ans ou plus y est aujourd'hui supérieure à celle de la région : 38 % des habitants du département sont seniors contre 31 % en Bourgogne-Franche-Comté. À l'inverse, les personnes âgées de 30 à 59 ans, qui atteindront les âges avancés d'ici 2055, représentent une part plus faible de la population (34 % contre 37 % dans la région). Dans ce contexte, le vieillissement des seniors, c'est-à-dire l'augmentation progressive de leur âge moyen, constituerait le seul moteur de la hausse du nombre de seniors. D'ici 2055, cet effet porterait à lui seul le nombre de seniors en perte d'autonomie à un niveau supérieur de 34 % à celui de 2021, contre 38 % pour la Bourgogne-Franche-Comté. La Nièvre demeurerait le département où l'âge moyen des seniors est le plus élevé de la région : celui-ci passerait de 73,1 ans en 2021 à 76,4 ans en 2055. En revanche, le nombre de seniors baisserait, et aurait pour effet de diminuer à lui seul de 5 % le nombre de personnes en perte d'autonomie par rapport à 2021. Cette évolution contrasterait avec celle observée à l'échelle régionale, où la hausse du nombre de seniors entrainerait une augmentation de 11 % des effectifs en perte d'autonomie ► **figure 2**.
Enfin, si l'hypothèse d'une poursuite de l'amélioration de l'état de santé à âge donné (effet évolution favorable de la perte d'autonomie) se confirmait, cela viendrait également atténuer l'effet du vieillissement de la population des seniors. Ce troisième facteur réduirait de 27 % le nombre de seniors en perte d'autonomie par rapport à 2021, contre 29 % pour la région.

► 1. Projections du nombre de seniors en perte d'autonomie selon différents scénarios



Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021.

Un pic plus précoce que dans les autres départements de la région

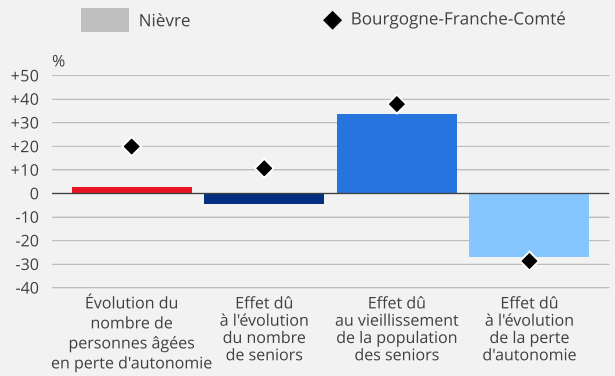
La Nièvre se singularise par la précocité du pic du nombre de seniors en perte d'autonomie. Alors que ce maximum serait atteint en 2044 dans la région, il surviendrait dès 2041 dans la Nièvre, soit trois ans plus tôt. À son pic, le nombre de personnes en perte d'autonomie dans la Nièvre serait supérieur de 12 % à celui de 2021. Cette hausse serait la plus faible des huit départements de la région.
Entre 2021 et 2041, les effectifs progresseraient à un rythme annuel de 0,6 %, portés notamment par la croissance du nombre de personnes de 85 ans ou plus (+1,4 % par an). Cette dynamique s'expliquerait par l'arrivée

aux grands âges des générations nombreuses du baby-boom nées après la Seconde Guerre mondiale ► figure 3.
À partir de 2041, la tendance s'inverserait légèrement, avec une baisse du nombre de seniors en perte d'autonomie de 0,7 % par an ► figure 4. Ce retournement s'expliquerait par une population des seniors où les générations du baby-boom seraient progressivement remplacées par celles moins nombreuses nées dans les années 1970 et 1980.

Une légère baisse du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie à domicile à l'horizon 2055

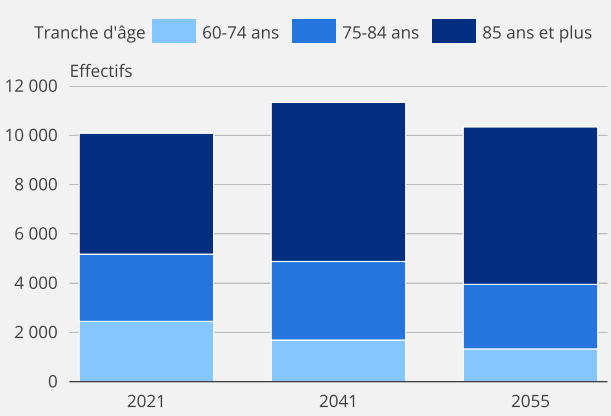
À l'horizon 2055, la vie à domicile (résidences autonomie comprises) resterait majoritaire. À capacité d'hébergement constante, le nombre de seniors en perte d'autonomie résidant à domicile pourrait diminuer légèrement (-2 %) pour atteindre 6 500, et celui des personnes en perte d'autonomie sévère n'évoluerait pas (1 200) ► figure 5. Les besoins en soins et soutien aux aidants resteraient donc soutenus. En 2055, si le nombre de places en établissement restait identique à celui de 2021 et si ceux-ci accueillaient en priorité les personnes âgées les plus vulnérables, 3 800 personnes résideraient en établissement, soit 400 de plus qu'en 2021. Parmi elles, 2 200 seraient en perte d'autonomie sévère. Le département est relativement bien équipé, avec 117 places en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) pour 1 000 personnes de plus de 75 ans, contre 104 en moyenne dans la région. La Nièvre est historiquement l'un des départements les plus âgés de France. Anticipant le vieillissement démographique, de nombreux établissements ont été créés ou maintenus. Comme partout en France, le maintien à domicile progresse, réduisant la demande d'hébergement permanent en Ehpad. Le taux d'occupation des établissements est d'ailleurs inférieur à la moyenne régionale (89 % contre 94 %). Cette situation peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment l'ancienneté d'une partie des établissements, dont les caractéristiques répondent parfois moins aux attentes actuelles des résidents et de leurs familles, ainsi que par le coût restant à la charge des résidents, qui peut constituer un frein à l'entrée en Ehpad pour les personnes aux revenus modestes.
Dans les années 2010, la Nièvre a engagé la modernisation de plusieurs établissements pour personnes âgées, à travers des travaux de restructuration et d'adaptation des capacités afin de répondre à l'évolution du niveau de dépendance des résidents.

► 2. Contributions des différents effets à l'évolution du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie à l'horizon 2055



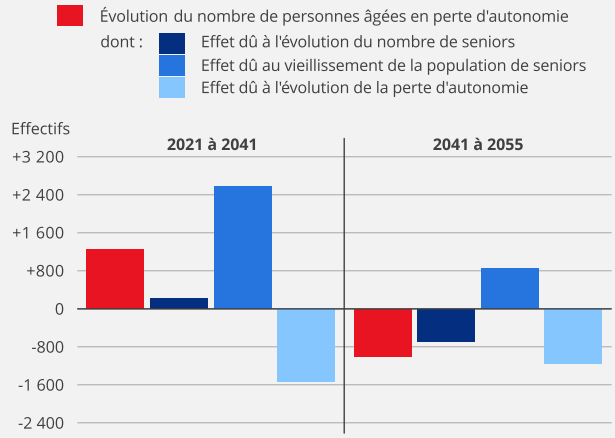
Note : L'évolution du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie entre 2021 et 2055 se décompose en trois effets, voir **définition**.
Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 3. Projections du nombre de seniors en perte d'autonomie par tranche d'âge à l'horizon 2055



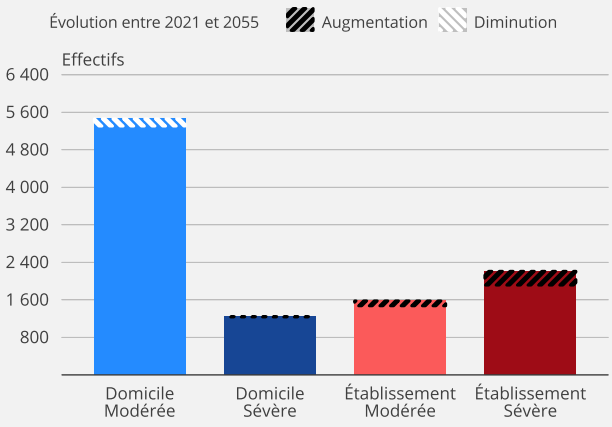
Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 4. Décomposition des effets sur la perte d'autonomie en deux périodes



Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 5. Répartition et évolution du nombre de seniors en perte d'autonomie en 2021 et 2055



Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

Haute-Saône

Insee
Mesurer pour comprendre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Haute-Saône : 9 700 seniors en perte d'autonomie attendus à l'horizon 2055

En Haute-Saône, le vieillissement de la population entraînerait une hausse du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie, à un rythme proche à la moyenne de Bourgogne-Franche-Comté. Si les tendances actuelles se poursuivaient, près de 9 700 seniors seraient concernés en 2055, soit 1 700 de plus qu'en 2021. Cette progression serait principalement portée par l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom aux âges les plus avancés.

Une hausse de 21 % du nombre de seniors en perte d'autonomie d'ici 2055

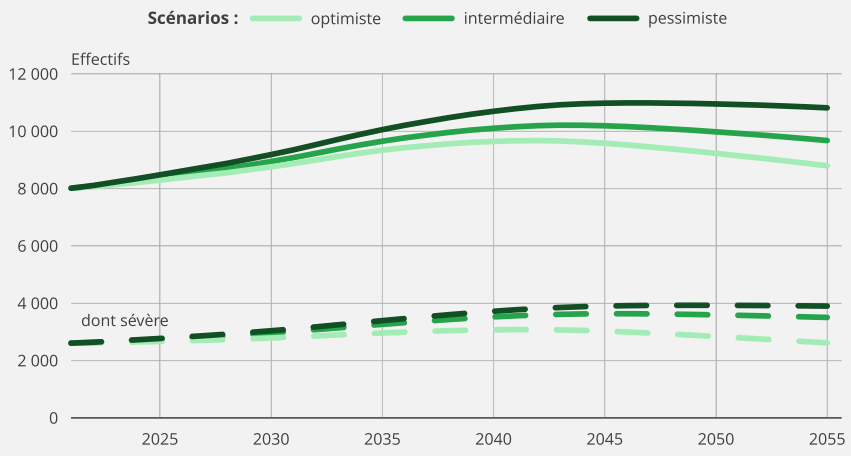
En 2021, 73 200 habitants âgés de 60 ans ou plus (seniors) résident en Haute-Saône. Environ 8 000, soit 11 %, sont en situation de **perte d'autonomie**. Cette perte d'autonomie est **sévère** pour 2 600 seniors, c'est-à-dire qu'ils sont alités, en fauteuil ou ont des fonctions cognitives altérées.
Sous l'effet du vieillissement , le nombre de personnes âgées dépendantes progresserait au cours des prochaines décennies. Selon les scénarios retenus ► **méthode**, il pourrait être compris entre 8 800 et 10 800 à l'horizon 2055 ► **figure 1**. Selon le scénario intermédiaire fondé sur la poursuite de l'amélioration de l'état de santé et retenu pour la suite de cet article, environ 9 700 seniors seraient en perte d'autonomie d'ici 2055. Cette hausse de 21 % par rapport à 2021 serait comparable à celle projetée à l'échelle régionale (+20 %).
Toutefois, le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie sévère augmenterait plus qu'au niveau régional (+34 % contre 28 %), avec l'arrivée progressive des générations du baby-boom aux grands âges, où les limitations fonctionnelles et cognitives deviennent plus fréquentes.

Un maximum atteint en 2043 avec 10 200 seniors en perte d'autonomie

L'évolution du nombre de seniors en perte d'autonomie se déroulerait en deux phases, avec un pic atteint en 2043, soit un an avant celui attendu au niveau régional.
Entre 2021 et 2043, les effectifs progresseraient à un rythme moyen de 1,1 % par an. Ils atteindraient alors un maximum de 10 200 personnes en 2043, soit 2 200 de plus qu'en 2021. À cet horizon, le nombre de seniors en perte d'autonomie serait supérieur de 27 % à celui observé en 2021.

En outre, le nombre des plus de 85 ans augmenterait deux fois plus rapidement (+2,2 % par an) porté par l'avancée en âge de générations les plus nombreuses et par l'allongement de l'espérance de vie ► **figure 3**. Par la suite, la tendance se stabiliserait puis s'inverserait légèrement. Entre 2043 et 2055, le nombre de seniors en perte d'autonomie diminuerait en moyenne de 0,4 % par an. Cette inflexion résulterait du ralentissement de la croissance du nombre de seniors, combiné à l'amélioration projetée de leur état de santé (évolution favorable de la perte d'autonomie) ► **figure 4**.
La structure par âge des seniors dépendants évoluerait fortement. Les personnes âgées de 85 ans ou plus représenteraient une part croissante des seniors en perte d'autonomie. Leur poids passerait de 42 % en 2021 à 58 % en 2055, accentuant les cas de perte d'autonomie sévère et par conséquent les besoins en accompagnement et en prise en charge médicalisée.

► 1. Projections du nombre de seniors en perte d'autonomie selon différents scénarios



Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021.

Plus de seniors en perte d'autonomie, conséquence d'une population plus âgée

L'augmentation du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie sur toute la période 2021-2055 serait globalement comparable à celle observée à l'échelle régionale.
Cette progression s'expliquerait avant tout par le vieillissement de la population. L'âge moyen des seniors augmenterait fortement, passant de 72,2 ans à 75,9 ans, soit la hausse la plus marquée de l'ensemble des départements de la région. Cette évolution entraînerait mécaniquement davantage de situations de fragilité et de limitations fonctionnelles et cognitives. À lui seul, cet effet augmenterait de 42 % le nombre des personnes âgées dépendantes, au-dessus de la moyenne régionale (+38 %) ► **figure 2**.

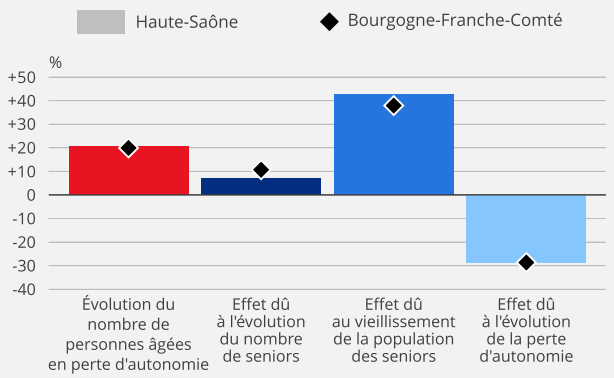
L'effet lié à la croissance du nombre de seniors serait plus modéré qu'en moyenne dans la région. Il se traduirait par une hausse de 7 % du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie, contre 11 % à l'échelle régionale. Enfin, si l'hypothèse d'une poursuite de l'amélioration de l'état de santé à âge donné (effet évolution favorable de la perte d'autonomie) se confirmait, cela réduirait le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie de 29 %.

Le maintien à domicile aujourd'hui largement majoritaire

En 2021, parmi les 8 000 seniors en perte d'autonomie présents dans le département, près de 5 900 vivent à domicile ou en résidence autonomie tandis qu'environ 2 100 résident en établissement ► **figure 5**. Ainsi, près de trois seniors dépendants sur quatre vivent chez eux.

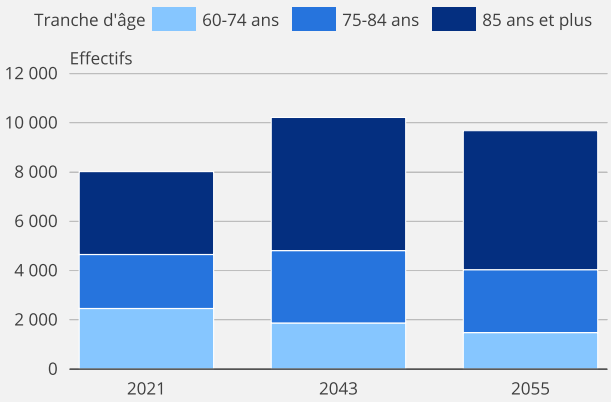
La département de la Haute-Saône apparaît mieux doté que la moyenne régionale en matière de résidences autonomie et en services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Fin 2022, il offre 41 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, contre 35 dans la région.
À capacité d'hébergement constante, la vie à domicile resterait majoritaire à l'horizon 2055. Elle concernerait environ 7 400 seniors en perte d'autonomie, soit une hausse de 26 % par rapport à 2021. Parmi eux, 1 400 seraient en situation de perte sévère. Cette évolution nécessiterait un renforcement des besoins en accompagnement humain, en services de soins et en solutions d'habitats intermédiaires entre le domicile et l'hébergement médicalisé.
Dans le même temps, à capacité d'accueil constante dans les établissements et sous les hypothèses de priorité donnée aux personnes les plus dépendantes et de taux d'occupation maximal, les établissements pourraient accueillir près de 2 300 personnes en perte d'autonomie en 2055, dont 2 100 en perte sévère. Aujourd'hui, le taux d'occupation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) est de 94 %.
Le taux d'équipement dans le département est relativement faible, 84 places pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus fin 2022, contre 104 en moyenne dans la région.
Dans les années 2010, la Haute-Saône a principalement transformé son offre d'hébergement pour personnes âgées à partir d'établissements anciens ou de logements-foyers, avec des opérations de rénovation et d'adaptation aux besoins de personnes plus dépendantes.

► 2. Contributions des différents effets à l'évolution du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie à l'horizon 2055



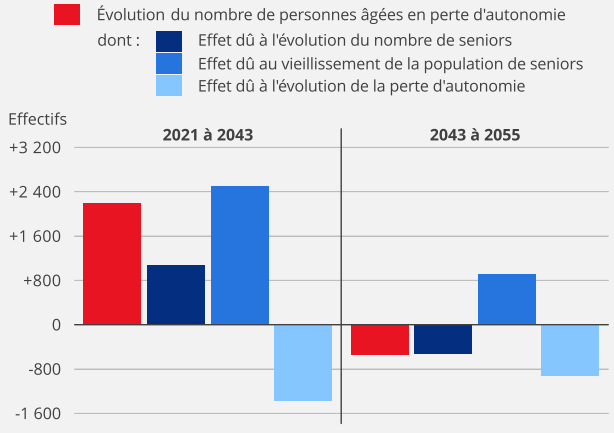
Note : L'évolution du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie entre 2021 et 2055 se décompose en trois effets, voir **définition**.
Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 3. Projections du nombre de seniors en perte d'autonomie par tranche d'âge à l'horizon 2055



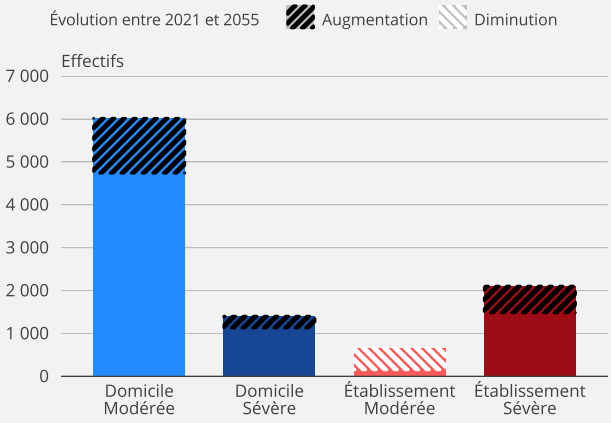
Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 4. Décomposition des effets sur la perte d'autonomie en deux périodes



Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 5. Répartition et évolution du nombre de seniors en perte d'autonomie en 2021 et 2055



Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

Saône-et-Loire

Insee
Mesurer pour comprendre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé
Bourgogne-Franche-Comté

D'ici 2055, la Saône-et-Loire resterait le département avec le plus grand nombre de seniors en perte d'autonomie

En Saône-et-Loire, dans l'hypothèse d'une poursuite des tendances récentes, le nombre de seniors en perte d'autonomie passerait de 22 400 en 2021 à 26 300 à l'horizon 2055, soit une augmentation de 17 % en trois décennies. Cette hausse, portée par le vieillissement des générations du baby-boom, atteindrait son niveau maximal en 2043 avant de s'infléchir. Elle serait proche de la moyenne régionale, reflétant un vieillissement déjà largement engagé dans le département.

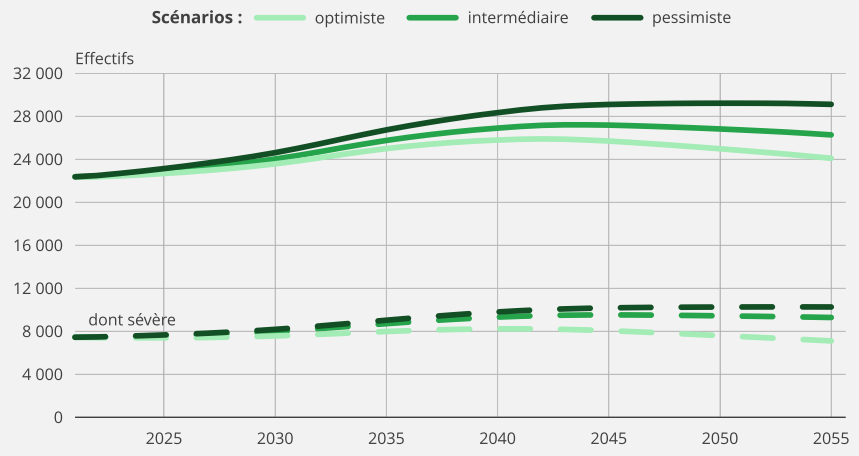
En 2055, la perte d'autonomie toucherait 26 300 seniors

En 2021, la Saône-et-Loire compte 186 200 personnes âgées de 60 ans ou plus (seniors). Parmi elles, 22 400 sont en situation de **perte d'autonomie**, soit 12 % des seniors du département, une proportion légèrement supérieure à la moyenne régionale (11 %). Parmi ces personnes dépendantes, 7 400 sont en situation de **perte d'autonomie sévère**, c'est-à-dire qu'elles sont alitées, en fauteuil ou ont des fonctions cognitives altérées.
Sous l'effet du vieillissement démographique, le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie progresserait au cours des prochaines décennies, quel que soit le scénario envisagé ► **méthode**. Selon les hypothèses retenues, il varierait de 24 100 personnes dans le scénario le plus favorable à 29 100 dans le scénario où, au contraire, l'état de santé aux âges avancés évoluerait plus défavorablement ► **figure 1**.
Dans le cas du scénario intermédiaire (retenu pour la suite), où, à 60 ans, l'espérance de vie sans perte d'autonomie progresserait au même rythme que l'espérance de vie, environ 26 300 seniors seraient en perte d'autonomie en 2055, soit 17 % de plus qu'en 2021. Cette hausse serait globalement proche de la moyenne régionale.
La Saône-et-Loire est et resterait le département comptant le plus grand nombre de seniors en situation de dépendance.

Un pic en 2043, porté puis freiné par les générations du baby-boom

En Saône-et-Loire, le nombre de seniors en perte d'autonomie atteindrait son niveau maximal en 2043. Cette progression se ferait en deux temps, avec une phase de croissance suivie d'une légère inflexion ► **figure 4**.

► 1. Projections du nombre de seniors en perte d'autonomie selon différents scénarios



Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021.

Entre 2021 et 2043, les effectifs progresseraient de 0,9 % par an, soit 4 800 seniors en perte d'autonomie supplémentaires sur toute la période. La hausse serait plus rapide pour les 75-84 ans (+ 1,2 % par an) mais également pour les personnes âgées de 85 ans ou plus, qui seraient les plus concernées avec une augmentation annuelle moyenne de 1,6 % ► **figure 3**. Ces évolutions s'expliquent principalement par l'arrivée progressive des générations nombreuses du baby-boom aux âges les plus avancés. Plus exposées aux limitations physiques, cognitives ou fonctionnelles, elles contribuent à accroître les besoins d'accompagnement.
À partir de 2043, la tendance s'inverserait légèrement. Entre 2043 et 2055, le nombre total de seniors en perte d'autonomie diminuerait de 0,3 % par an. Ce retournement s'expliquerait par un effet de générations. Les classes d'âge du baby-boom, qui porteraient la hausse du nombre de personnes en perte d'autonomie durant les deux décennies précédentes, verront leurs effectifs décroître ensuite en raison de la mortalité. Elles céderont progressivement la place à des générations moins nombreuses, nées dans les années 1970 et 1980, période où la natalité était en recul.

Une hausse portée par le vieillissement de la population

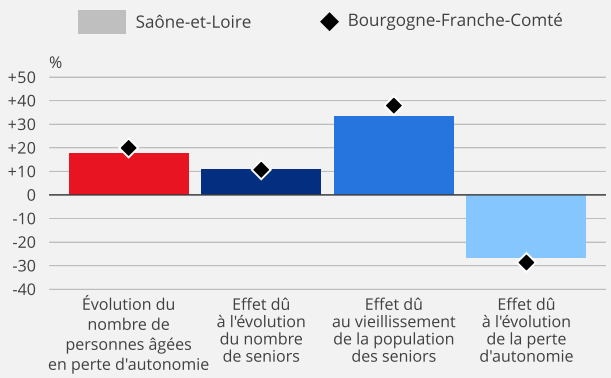
La hausse du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie d'ici 2055, serait proche de la moyenne régionale. Cette évolution, 3e moins forte des 8 départements, s'explique en grande partie par la structure démographique de la Saône-et-Loire. Aujourd'hui, sa population est déjà relativement âgée : 34 % de ses habitants ont 60 ans ou plus. De plus, comme dans la région, les

générations actuellement âgées de 30 à 59 ans, qui alimenteront le vieillissement dans les prochaines décennies, sont moins nombreuses que les précédentes.
Cette configuration démographique influe directement sur les mécanismes à l'origine de l'évolution du nombre de seniors en perte d'autonomie. La croissance du nombre de seniors expliquerait à elle seule une hausse de 11 % de ceux en perte d'autonomie par rapport à 2021 ► **figure 2**. L'âge moyen des seniors passerait de 72,9 ans en 2021 à 75,9 ans en 2055. Ce vieillissement expliquerait à lui seul une augmentation de 33 % du nombre de seniors en perte d'autonomie, inférieure toutefois à la moyenne régionale de 38 %.
À l'inverse, si l'hypothèse d'une poursuite de l'amélioration de l'état de santé à âge donné (effet évolution favorable de la perte d'autonomie) se confirmait, cela réduirait de 27 % le nombre de seniors en perte d'autonomie par rapport à 2021, contre 29 % à l'échelle régionale.

Le domicile, cadre de vie majoritaire des seniors en perte d'autonomie

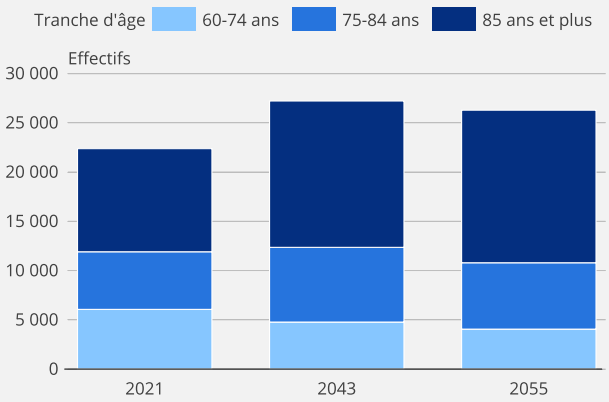
En 2021, parmi les 22 400 seniors en perte d'autonomie de Saône-et-Loire, 14 200 vivent à domicile ou en résidence autonomie, tandis que 8 200 sont hébergés en établissement.
D'après le scénario intermédiaire, et si les capacités d'hébergement restaient constantes, 17 600 seniors en perte d'autonomie vivraient à domicile en 2055, soit une hausse de 24 % par rapport à 2021. Parmi eux, 3 100 seraient en situation de dépendance sévère (+20 %).
À l'horizon 2055, si la capacité d'accueil en établissement restait identique et si ces derniers continuaient de privilégier l'admission des personnes âgées en perte d'autonomie sévère, 8 700 résidents pourraient être accueillis en établissement, dont 6 200 en perte d'autonomie sévère ► **figure 5**. Cette évolution s'inscrit dans un contexte où l'offre d'hébergement en Saône-et-Loire a déjà connu d'importantes adaptations pour répondre à l'augmentation des besoins liés à la dépendance. Dans les années 2010, elle s'est transformée afin de mieux répondre à la progression de la perte d'autonomie. Une partie des établissements, notamment issus de logements-foyers conçus pour des personnes encore autonomes, a été adaptée pour permettre l'accueil de résidents plus dépendants. Cette évolution s'est traduite par la médicalisation d'une partie des capacités et la restructuration de plusieurs sites, afin d'adapter l'offre aux besoins de prise en charge plus lourds.
Le taux d'occupation moyen est à 94 % en 2024, identique au niveau régional.

► 2. Contributions des différents effets à l'évolution du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie à l'horizon 2055



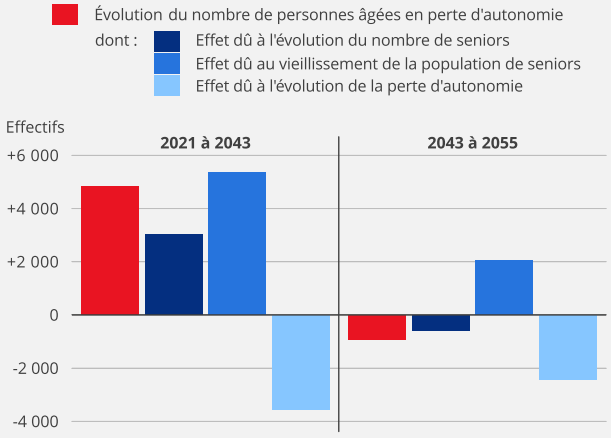
Note : L'évolution du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie entre 2021 et 2055 se décompose en trois effets, voir **définition**.
Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 3. Projections du nombre de seniors en perte d'autonomie par tranche d'âge à l'horizon 2055



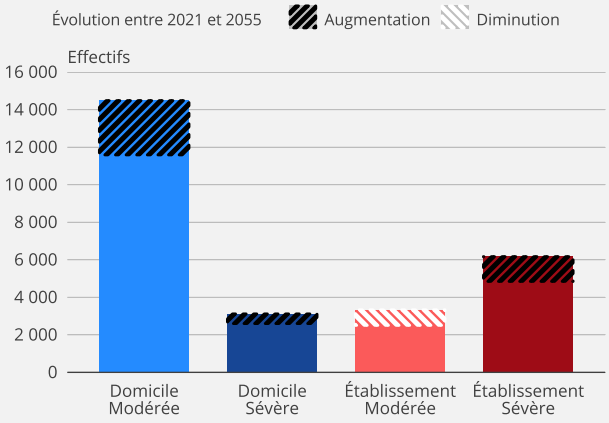
Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 4. Décomposition des effets sur la perte d'autonomie en deux périodes



Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 5. Répartition et évolution du nombre de seniors en perte d'autonomie en 2021 et 2055



Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

Yonne

Insee
Mesurer pour comprendre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Dans l'Yonne, plus de 15 000 personnes âgées seraient en perte d'autonomie en 2055

Dans l'Yonne, le vieillissement démographique devrait s'accentuer au cours des prochaines décennies, entraînant une hausse du nombre de seniors en perte d'autonomie. À l'horizon 2055, si les tendances actuelles se poursuivaient, près de 15 200 personnes âgées pourraient être concernées, soit 2 300 de plus qu'en 2021. Cette progression s'expliquerait principalement par l'augmentation du nombre de personnes de 85 ans ou plus, tranche d'âge la plus exposée aux situations de dépendance. Si le maintien à domicile restait le mode de vie majoritaire, les besoins en accompagnement, en aides humaines et en service adaptés au sein du logement progresseraient.

Une population âgée de plus en plus nombreuse

En 2021, l'Yonne compte 108 200 habitants âgés de 60 ans ou plus (seniors). Parmi ces seniors, plus de 12 900 sont en situation de **perte d'autonomie**, dont un tiers en **perte d'autonomie sévère**, c'est-à-dire qu'ils sont alités, en fauteuil ou ont des fonctions cognitives altérées. Sous l'effet combiné de l'avancée en âge des générations nombreuses nées après la Seconde Guerre mondiale et de l'allongement de la durée de vie, le nombre de seniors augmenterait progressivement. Parmi eux, ceux en perte d'autonomie pourraient être plus nombreux et atteindre 13 800 d'ici 2055 d'après le scénario le plus optimiste, et jusqu'à 17 000 dans l'hypothèse la plus défavorable ► **méthode**.

Selon le scénario intermédiaire, retenu dans la suite de cet article et fondé sur la poursuite de l'amélioration de l'état de santé à âge donné, 15 200 personnes âgées seraient en perte d'autonomie en 2055, soit une hausse de 18 % par rapport à 2021 ► **figure 1**. Cette progression serait proche de la moyenne régionale (+20 %).

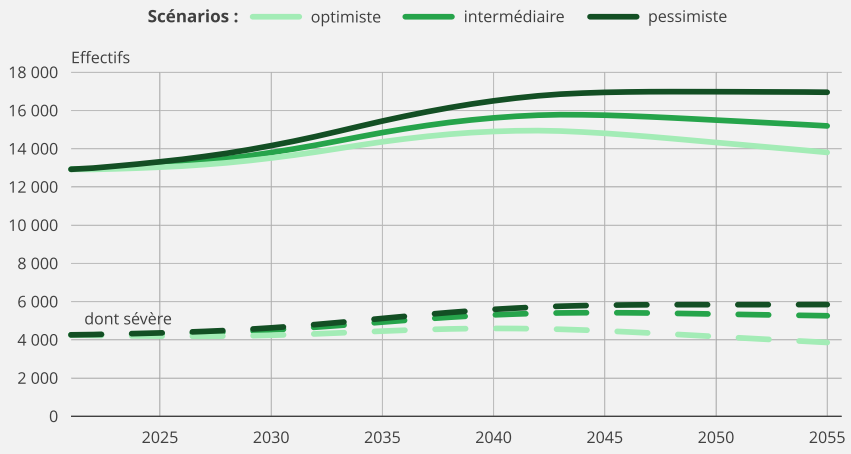
Le nombre de personnes âgées dépendantes culminerait en 2043

Dans l'Yonne, le nombre de seniors en perte d'autonomie atteindrait un niveau maximal de 15 800 en 2043, soit 2 900 de plus qu'en 2021. Ce pic serait atteint un an avant le pic pour l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté.
Entre 2021 et 2043, l'effectif progresserait de +0,9 % par an, en raison de l'arrivée aux grands âges des générations nées pendant le baby-boom. Cette hausse concernerait surtout les personnes de plus de 85 ans, +1,6 % par an ► **figure 3**.
Ensuite, entre 2043 et 2055, le nombre de seniors en perte d'autonomie diminuerait en moyenne de 0,3 % par an. Ce retournement s'expliquerait principalement par l'évolution démographique. Les décès des générations du baby-boom ne seraient pas compensés par l'arrivée aux grands âges des générations moins nombreuses nées dans les années 1970 et 1980.

Les seniors deviendraient de plus en plus âgés

La croissance du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie entre 2021 et 2055 s'expliquerait par trois effets ► **figure 2**.
Tout d'abord, l'augmentation du nombre de seniors participerait à elle seule à accroître de 10 % celui des seniors en perte d'autonomie ► **figure 4**.
Ensuite, le vieillissement de cette population contribuerait à une augmentation de 38 % du nombre de seniors en perte d'autonomie. L'âge moyen des seniors passerait de 72,7 ans en 2021 à 75,8 ans en 2055, renforçant les difficultés à accomplir de manière autonome les actes de la vie courante.
Enfin, l'amélioration de l'état de santé à âge donné (effet évolution favorable de la perte d'autonomie) viendrait limiter la progression de la dépendance. Ce facteur réduirait de 30 % le nombre de seniors en perte d'autonomie par rapport à son niveau de 2021.

► 1. Projections du nombre de seniors en perte d'autonomie selon différents scénarios

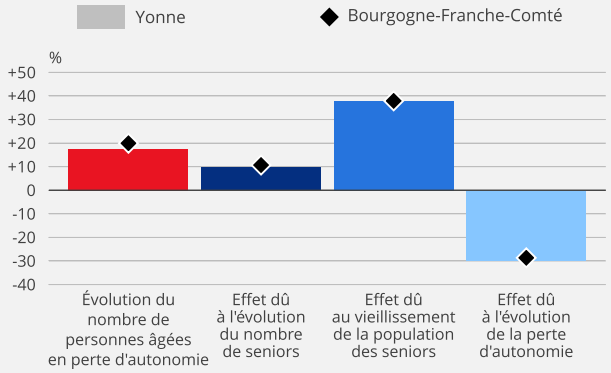


Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021.

Des besoins d'accompagnement appelés à se renforcer

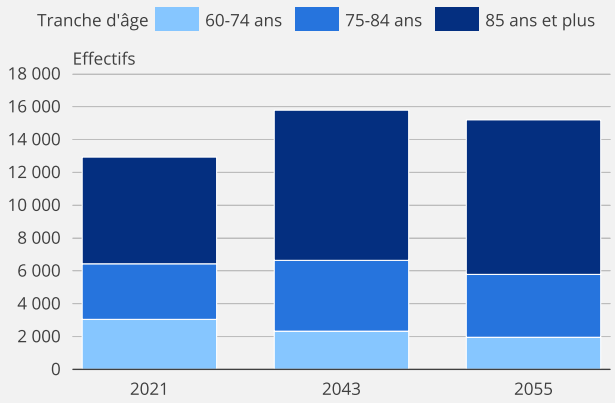
En 2021, dans l'Yonne, près de 7 700 personnes âgées dépendantes vivent à domicile ou en résidence autonomie, contre environ 5 200 en établissement.
Sous l'hypothèse du maintien des capacités d'hébergement, en 2055, la majorité des personnes âgées en perte d'autonomie, soit 9 600, résideraient toujours à domicile. Elles seraient 24 % plus nombreuses qu'en 2021. Parmi elles, 1 400 seraient en perte d'autonomie sévère, soit 19 % de plus. Plus nombreuses et plus sévèrement dépendantes, elles auront des besoins accrus d'accompagnement, notamment d'aides humaines et de services adaptés à leur logement. L'Yonne est aujourd'hui plus dotée que la moyenne régionale en services de soins infirmiers à domicile. Avec une seule structure à Toucy, elle est en revanche moins bien équipée en résidences autonomie, solution intermédiaire entre le domicile et l'Ehpad.
À l'horizon 2055, sous l'hypothèse que leur capacité d'accueil reste constante et qu'ils priorisent l'accueil de patients les plus dépendants, les établissements pourraient héberger un peu plus de seniors en perte d'autonomie, près de 5 600, dont 3 900 en situation de perte sévère ► **figure 5**. L'Yonne dispose actuellement de 70 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Avec 145 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, c'est le département de Bourgogne-Franche-Comté le plus équipé. Une large part du parc a ouvert avant les années 1990. Dans les années 2010, la rénovation de plusieurs établissements pour personnes âgées a été engagée, notamment autour d'Auxerre et Sens, afin d'améliorer les structures face à la progression de la perte d'autonomie.

► 2. Contributions des différents effets à l'évolution du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie à l'horizon 2055



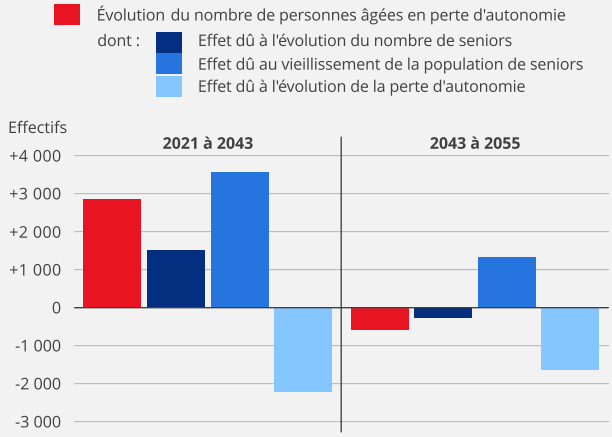
Note : L'évolution du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie entre 2021 et 2055 se décompose en trois effets, voir **définition**.
Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 3. Projections du nombre de seniors en perte d'autonomie par tranche d'âge à l'horizon 2055



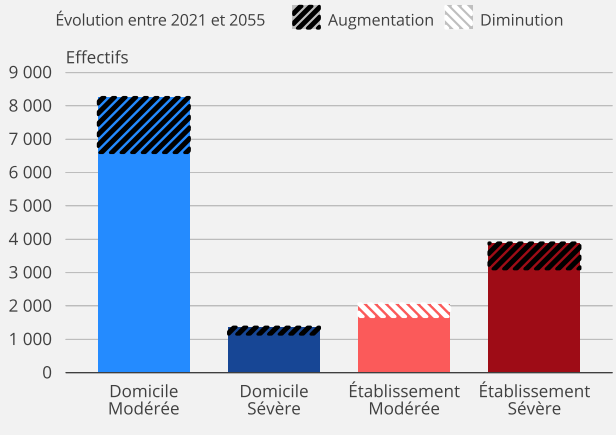
Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 4. Décomposition des effets sur la perte d'autonomie en deux périodes



Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 5. Répartition et évolution du nombre de seniors en perte d'autonomie en 2021 et 2055



Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

Territoire de Belfort

Insee
Mesurer pour comprendre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé
Bourgogne-Franche-Comté

Territoire de Belfort : une progression limitée de la perte d'autonomie des seniors

Le Territoire de Belfort serait l'un des départements les moins touchés de Bourgogne-Franche-Comté par la hausse de la perte d'autonomie des seniors. D'ici 2055, environ 4 300 personnes âgées seraient concernées, contre 4 000 en 2021. Cette progression de 7 % est bien inférieure à la moyenne régionale (+20 %). Elle s'expliquerait notamment par le départ plus fréquent du département des 18-39 ans, réduisant à terme le nombre seniors qui y résideraient. Malgré cette hausse modérée, les besoins d'accompagnement, surtout à domicile, continueraient d'augmenter avec la forte augmentation du nombre de personnes aux très grands âges.

Une hausse contenue du nombre de seniors en perte d'autonomie

En 2021, 37 400 habitants âgés de 60 ans ou plus résident dans le Territoire de Belfort. Parmi ces seniors, environ 4 000 sont en situation de **perte d'autonomie**, dont près de 1 200 en **perte sévère**, c'est-à-dire qu'ils sont alités, en fauteuil ou ont des fonctions cognitives altérées. La proportion de seniors concernés par la dépendance est identique à la moyenne régionale (11 %).
Selon les scénarios envisagés ► **méthode**, le nombre de seniors en perte d'autonomie pourrait se situer entre 3 900 et 4 700 en 2055 ► **figure 1**. C'est une conséquence du vieillissement des générations nombreuses nées après la Seconde Guerre mondiale et qui arriveront alors aux âges où la perte d'autonomie devient plus fréquente.
Selon le scénario intermédiaire fondé sur la poursuite de l'amélioration de l'état de santé, le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie augmenterait de 7 % d'ici 2055 et atteindrait environ 4 300, soit 300 de plus qu'en 2021. Cette évolution serait limitée, comparée à celle projetée en moyenne en Bourgogne-Franche-Comté (+20 %), et à celles des autres départements de la région, hormis la Nièvre. Dans le Territoire de Belfort, le nombre de seniors en perte d'autonomie sévère progresserait de 13 %.

Les départs d'habitants de moins de 40 ans, autant de seniors en moins à l'avenir

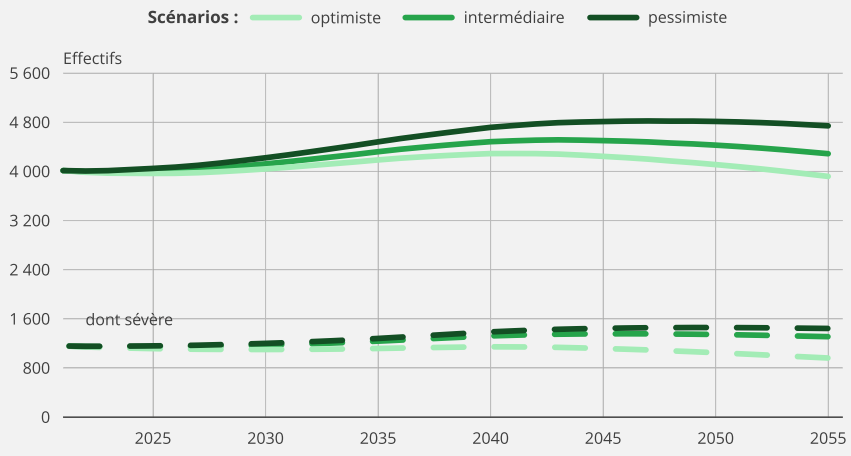
L'augmentation modérée du nombre de seniors en perte d'autonomie s'expliquerait par la démographie du département. Actuellement, le département perd chaque année environ 300 habitants âgés de 18 à 39 ans au titre des migrations. Si cette tendance perdurait, ce serait autant de seniors en moins dans les décennies à venir.

Dans ce contexte, la croissance du nombre de seniors contribuerait relativement peu à la progression du nombre de personnes en perte d'autonomie. À l'horizon 2055, elle n'expliquerait qu'une hausse de 2 % du nombre de personnes âgées dépendantes par rapport à 2021, un rythme bien inférieur à celui observé à l'échelle régionale (11 %) ► **figure 2**.
Le vieillissement de ces seniors, c'est-à-dire l'augmentation progressive de leur âge moyen, constituerait le principal moteur de l'évolution du nombre de personnes âgées dépendantes dans le département d'ici 2055. Dans le Territoire de Belfort, l'âge moyen des seniors passerait de 72,2 ans en 2021 à 74,9 ans en 2055. Ce deuxième effet porterait à lui seul le nombre de seniors en perte d'autonomie à un niveau supérieur de 29 % à celui de 2021 (contre 38 % en Bourgogne-Franche-Comté).
Enfin, si l'hypothèse d'une poursuite de l'amélioration de l'état de santé à âge donné, et donc d'une évolution favorable de la perte d'autonomie se confirmait, cela viendrait atténuer les deux effets précédents, et réduire de 25 % le nombre de seniors en perte d'autonomie par rapport à 2021, contre 29 % pour la région.

Un pic de personnes âgées en perte d'autonomie en 2043

L'évolution du nombre de seniors en perte d'autonomie connaîtrait deux temps.
Entre 2021 et 2043, les effectifs augmenteraient progressivement, à un rythme moyen de 0,5 % par an. Cette hausse concernerait principalement les personnes âgées de 85 ans ou plus, dont les effectifs progresseraient de près de 1 % par an, en raison de l'arrivée à cet âge des premières générations du baby-boom ► **figure 3**. Le pic pourrait être atteint en 2043, soit un an plus tôt qu'en moyenne dans la région.

► 1. Projections du nombre de seniors en perte d'autonomie selon différents scénarios



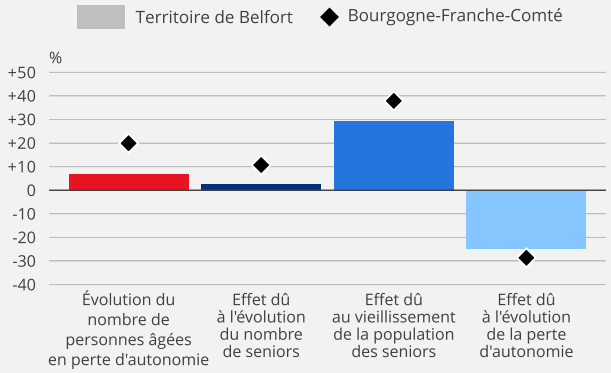
Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021.

Après 2043, la tendance s'inverserait légèrement. Le nombre de personnes âgées dépendantes diminuerait en moyenne de 0,4 % par an. La population des seniors baisserait tandis que l'état de santé à âge donné s'améliorerait toujours, ce qui contribuerait à limiter la progression du nombre de seniors dépendants ► figure 4.

Le maintien à domicile pourrait rester largement majoritaire

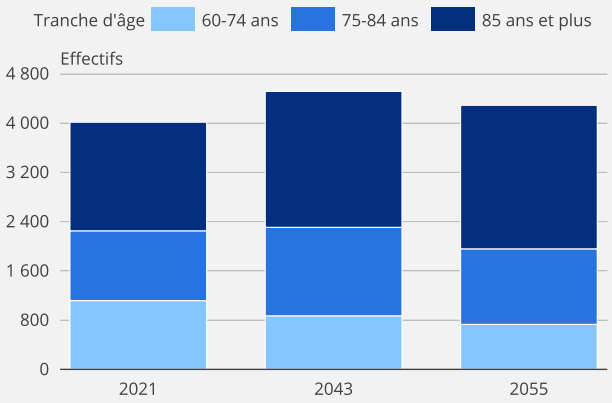
En 2021, parmi les quelque 4 000 seniors en perte d'autonomie résidant dans le Territoire de Belfort, la majorité, 2 800, vit à domicile ou en résidence autonomie tandis que 1 200 sont accueillis en établissement ► figure 5. Cela correspond au souhait majoritaire des seniors de vieillir chez eux, avec l'appui d'aidants, comme la famille, les voisins, des services d'aides à domicile et des dispositifs d'accompagnement médico-social.
Si les capacités d'hébergement restaient inchangées, le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie resterait largement majoritaire à l'horizon 2055. Le nombre de seniors en perte d'autonomie vivant à domicile pourrait atteindre 3 000 personnes, soit une hausse de 7 % par rapport à 2021. Parmi elles, 400 seraient en situation de perte sévère, autant qu'en 2021. Ces évolutions renforceraient les besoins en aides physiques et en solutions techniques adaptées au maintien à domicile.
Le département apparaît un peu moins doté que la moyenne régionale en matière de résidences autonomie et en services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Fin 2022, il offre 29 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, contre 35 dans la région.
En 2055, si le nombre de places en établissement restait identique à celui de 2021 et si ceux-ci accueillaient en priorité les personnes âgées les plus vulnérables, 1 300 personnes dépendantes résideraient en établissement, soit 100 de plus qu'en 2021. Parmi elles, 900 seraient en situation de perte d'autonomie sévère. Le Territoire de Belfort dispose de 9 établissements d'hébergement pour personnes âgées, et est relativement moins équipé qu'en moyenne dans la région, avec 94 places pour 1 000 personnes de plus de 75 ans, contre 104. Les établissements sont souvent de construction ancienne mais dans les années 2010, des opérations de modernisation et d'extension d'établissements ont été conduites, dans un contexte d'adaptation progressive de l'offre au vieillissement de la population. Ils bénéficient de taux d'occupation élevés, 96 % en moyenne contre 94 % en Bourgogne-Franche-Comté.

► 2. Contributions des différents effets à l'évolution du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie à l'horizon 2055



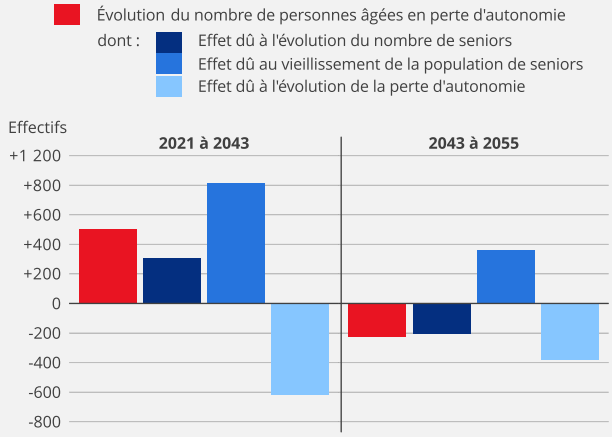
Note : L'évolution du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie entre 2021 et 2055 se décompose en trois effets, voir **définition**.
Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 3. Projections du nombre de seniors en perte d'autonomie par tranche d'âge à l'horizon 2055



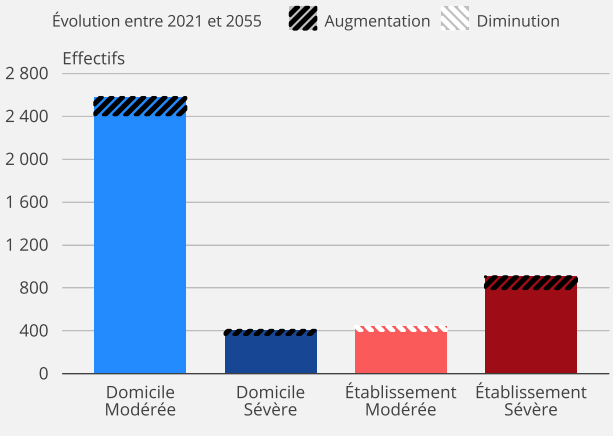
Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 4. Décomposition des effets sur la perte d'autonomie en deux périodes



Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

► 5. Répartition et évolution du nombre de seniors en perte d'autonomie en 2021 et 2055



Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021 (scénario démographique central et hypothèse intermédiaire de perte d'autonomie).

Offre

Insee
Mesurer pour comprendre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé
Bourgogne-Franche-Comté

Une offre de places en établissements d'hébergement pour personnes âgées disparate entre les départements de Bourgogne-Franche-Comté

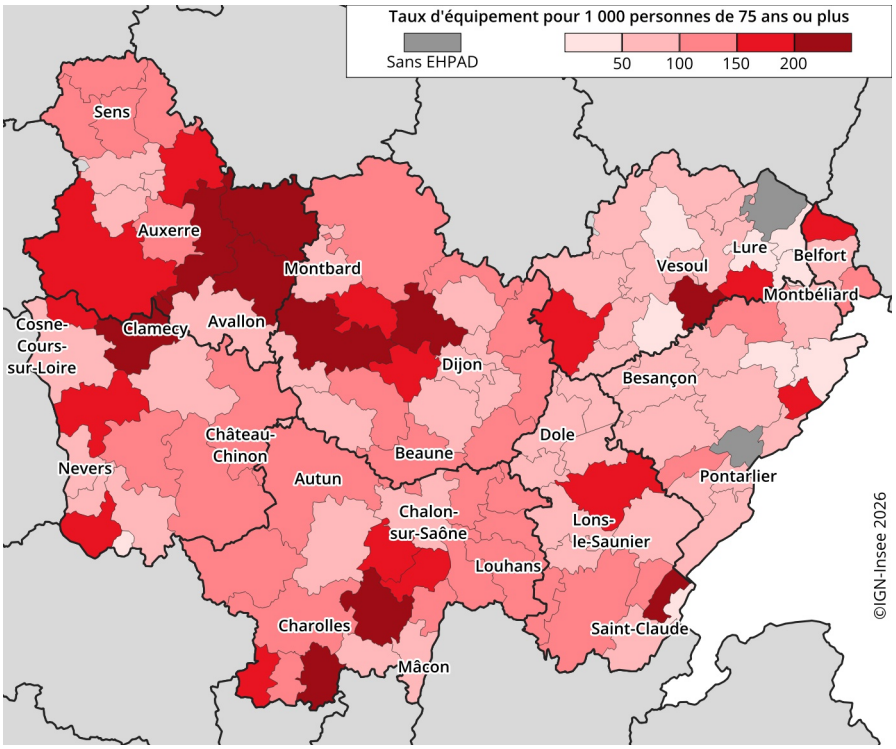
En Bourgogne–Franche-Comté, 33 100 personnes âgées en perte d'autonomie vivent en établissements en 2021. La région dispose d'une offre d'hébergement relativement développée inégalement répartie entre les départements. La crise sanitaire a entraîné une baisse des taux d'occupation qui peinent encore à se redresser dans certains territoires. Les tarifs d'hébergement varient selon les départements, en lien avec les caractéristiques et les coûts de l'offre. Enfin, le secteur fait face à des défis structurels. L'ancienneté des établissements nécessite des rénovations régulières, tandis que leur fonctionnement se heurte à des difficultés de recrutement marquées dans les métiers du soin et de l'accompagnement.

Plus de 33 000 personnes âgées en perte d'autonomie résident dans un établissement

En Bourgogne-Franche-Comté, 97 600 personnes âgées sont en situation de **perte d'autonomie** en 2021, soit 11 % de la population de 60 ans ou plus. Lorsque la dépendance devient très importante, l'hébergement en établissement peut procurer une solution adaptée à la vie quotidienne. En 2021, 33 100 seniors en perte d'autonomie résident dans l'un des 453 établissements de la région (407 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), 31 unités de soins de longue durée (USLD), 15 établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)).
Toutefois, le maintien à domicile le plus longtemps possible représente une orientation majeure des politiques publiques depuis plusieurs décennies et répond à une aspiration forte des seniors et de leurs proches. En effet, rester dans son environnement habituel permet de préserver ses repères, son cadre de vie et ses liens sociaux, et contribue ainsi à ralentir la perte d'autonomie. La dimension financière, notamment le reste à charge lié à l'hébergement en établissement, demeure également un critère important dans le choix des familles.
Ainsi, en 2021, en Bourgogne-Franche-Comté, les deux tiers des personnes en perte d'autonomie (soit 64 500 seniors) résident à domicile ou en résidence autonomie. Parmi elles, 11 800 sont en **perte d'autonomie sévère**.
La majorité occupe un logement ordinaire, tandis que près d'un millier de seniors en perte d'autonomie vivent en résidence autonomie. Ces résidences sont des établissements destinés aux personnes âgées relativement autonomes qui souhaitent vivre dans un logement indépendant tout en bénéficiant d'un cadre sécurisé et de services collectifs. Dans la région, plus de 4 600 places existent. Elles sont toutefois très inégalement réparties. La Saône-et-Loire, avec 2 000 places, est le département le plus doté de la région, alors que l'Yonne compte seulement 32 places.

La suite de l'analyse porte sur les seuls Ehpad, qui concentrent l'essentiel de l'offre d'hébergement pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

► 1. Taux d'équipement en Ehpad par intercommunalité



Sources : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), Finess, Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) ; Insee, recensement de la population 2022.

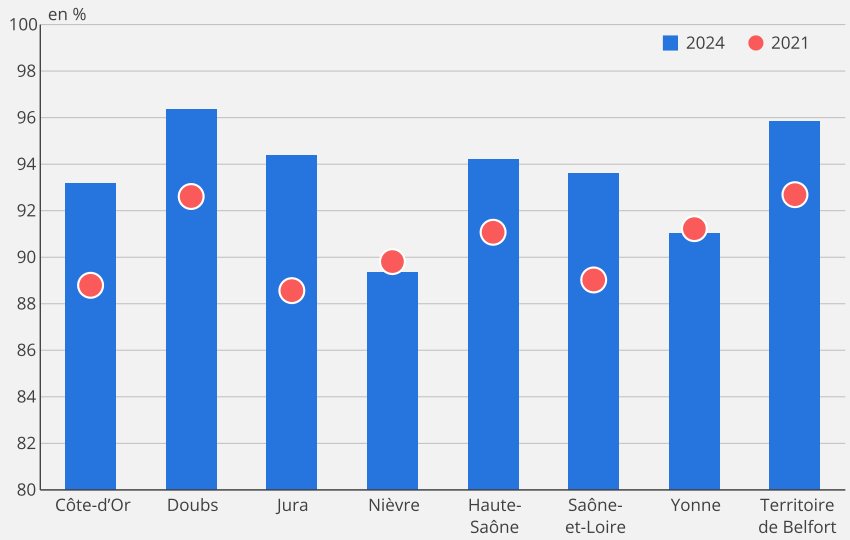
Une offre en Ehpad plus importante dans l'Yonne, plus faible dans le Doubs

Le nombre de places en Ehpad pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, en 2022, est de 104 en moyenne dans la région, contre 93 en moyenne en France métropolitaine. L'Yonne est le département le plus doté (145) alors que le Doubs, moins pourvu, l'est deux fois moins (68). Dans les intercommunalités les plus urbanisées de Dijon, Besançon, Belfort, Chalon-sur-Saône et Mâcon, le taux d'équipement est plus faible ► **figure 1**. Cette moindre densité peut s'expliquer par une localisation des Ehpad dans les communes périphériques plus éloignées, où les contraintes foncières sont moins fortes et les coûts d'implantation plus faibles. Ainsi des territoires plus ruraux, favorisés par un foncier plus disponible et moins coûteux, autour de Montbard et au nord d'Avallon, se distinguent par un niveau d'équipement particulièrement élevé.
Deux intercommunalités sont dépourvues d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Des taux d'occupation des Ehpad constrastés en fonction des départements

En 2024, les établissements ne remplissent pas totalement leur capacité d'accueil. Les difficultés quant à l'occupation des lits sont très variables d'un établissement à l'autre, mais elles apparaissent moins marquées dans certains grands centres urbains.
Selon les départements, les taux d'occupation moyens en 2024 varient de 89 % dans la Nièvre à 96 % dans le Doubs et le Territoire de Belfort ► **figure 2**. La proximité de l'Yonne avec l'Île-de-France favorise l'accueil de personnes franciliennes en Ehpad, attirées notamment par une offre d'hébergement plus abordable. Pour autant, le taux d'occupation des Ehpad du département demeure modéré (91 %).
En dehors de la Nièvre et de l'Yonne, tous les départements ont vu leur taux d'occupation augmenter significativement au cours des années suivant la crise sanitaire.
Les difficultés de remplissage s'inscrivent dans un contexte de transformation des parcours de prise en charge du grand âge. Le développement du maintien à domicile, favorisé à la fois par les politiques publiques et les aspirations des personnes âgées à vieillir chez elles le plus longtemps possible, tend à retarder l'entrée en établissement. Ainsi, ces derniers accueillent des personnes plus sévèrement dépendantes, entraînant des exigences accrues en termes d'adaptation des locaux et en qualification du personnel.

► 2. Taux d'occupation moyen en hébergement permanent dans les établissements

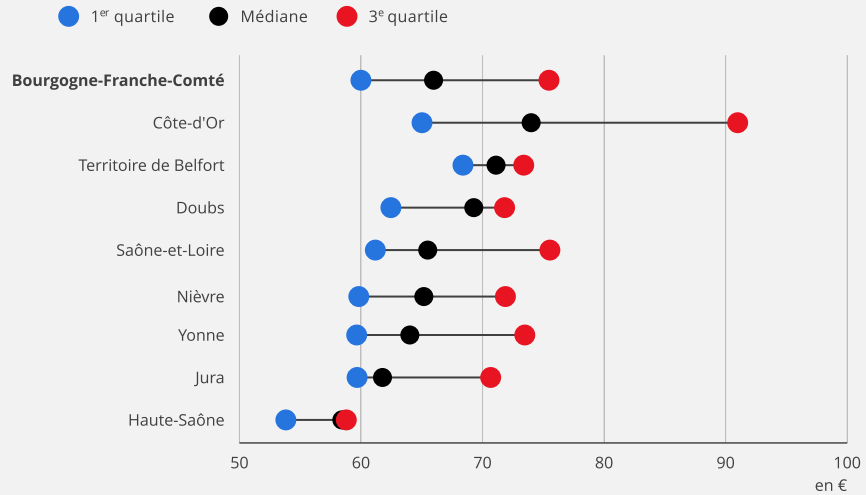


Source : Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté.

Des écarts de tarifs parfois importants

Les tarifs d'hébergement varient sensiblement d'un territoire à l'autre, tout comme la qualité et la modernité du bâti. Les tarifs d'hébergement sont plus élevés en Côte-d'Or, dans le Territoire de Belfort et dans le Doubs ► **figure 3**. Dans les territoires les plus urbanisés, les dépenses liées au foncier et à l'immobilier sont généralement plus élevées, cela se répercute sur les prix facturés aux résidents. Par ailleurs, la structure de l'offre contribue également aux écarts observés : les départements où les établissements privés commerciaux sont plus nombreux présentent souvent des tarifs plus élevés que ceux où l'offre est majoritairement publique ou associative.
En Saône-et-Loire et dans la Nièvre, le tarif médian est proche de celui de la région, il varie cependant fortement d'un établissement à l'autre. À l'inverse, dans le Territoire de Belfort et en Haute-Saône, la disparité des tarifs est plus faible.

► 3. Tarifs journaliers de l'hébergement en Ehpad en 2023



Lecture : En Bourgogne-Franche-Comté en 2023, 50 % des Ehpad pratiquent un tarif d'hébergement pour une chambre individuel inférieur à 66 € par jour. Les 25 % des Ehpad les moins chers proposent un tarif inférieur à 60 € par jour.
Source : Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté.

Un parc d'établissements vieillissant

L'ancienneté du bâti constitue un enjeu pour l'attractivité de l'offre d'hébergement. Les bâtiments les plus anciens peuvent être moins adaptés aux attentes actuelles des résidents et de leurs familles, notamment en matière de confort, d'accessibilité ou de qualité des espaces de vie.
En Bourgogne–Franche-Comté, près des deux tiers des établissements ont ouvert avant 1990 ► **figure 4**. Le parc est particulièrement ancien dans l'Yonne. À l'inverse, les établissements sont en moyenne plus récents dans le Doubs, dans le Jura et en Côte-d'Or.
L'ancienneté des bâtiments peut nécessiter d'importants travaux de modernisation. De nombreux établissements ont ainsi engagé des opérations de rénovation ou de restructuration afin d'adapter leurs locaux à la perte d'autonomie des résidents, de répondre aux exigences actuelles en matière de sécurité et de confort ou d'améliorer la performance énergétique. Ainsi, un bâti ancien n'est pas nécessairement synonyme de vétusté dès lors qu'il a bénéficié de ces investissements.
Dans la région, 4 établissements sur 10 ouverts avant 1990 ont réalisé d'importants travaux sur leur bâtiment principal entre 2010 et 2025 ► **figure 5**. L'effort de modernisation du parc varie sensiblement selon les départements. Dans le Doubs, 53 % des établissements construits avant 1990 ont engagé des travaux importants entre 2010 et 2025.

► 4. Nombre d'Ehpad et ancienneté par département

Département	Nombre d'établissements	Part (en %)		
		Avant 1990	De 1991 à 2005	2006 ou après
Côte-d'Or	74	58	32	10
Doubs	45	47	28	25
Jura	51	54	26	20
Nièvre	36	67	22	11
Haute-Saône	29	62	31	7
Saône-et-Loire	93	62	26	12
Yonne	70	78	16	6
Territoire de Belfort	9	78	11	11
Bourgogne-Franche-Comté	**407**	**63**	**25**	**12**

Sources : Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté, Finess.

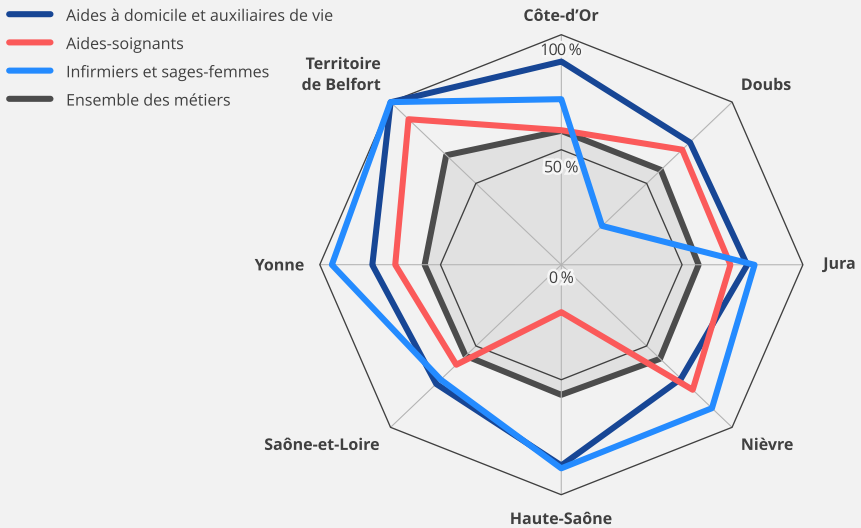
► 5. Parmi les Ehpad les plus anciens, nombre et part de ceux ayant effectué des travaux importants depuis 2010

Département	Ouvert avant 1990	Rénové depuis 2010	
	Effectifs	Effectifs	Part (en %)
Côte-d'Or	43	19	44
Doubs	19	10	53
Jura	27	8	30
Nièvre	24	9	38
Haute-Saône	18	8	44
Saône-et-Loire	58	24	41
Yonne	55	20	36
Territoire de Belfort	7	3	43
Bourgogne-Franche-Comté	**251**	**101**	**40**

Source : Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté, Finess.

Cette proportion est plus faible dans le Jura, l'Yonne et la Nièvre.
Au-delà des enjeux liés au bâti, les tensions de recrutement de personnel constituent un défi majeur pour les établissements d'hébergement de personnes âgées, en particulier pour ceux mobilisant fortement des métiers du soin comme les aides-soignants et les infirmiers. En Bourgogne-Franche-Comté, en 2025, ces deux métiers ont fait l'objet de 5 400 projets de recrutement (tous employeurs confondus), dont 63 % sont considérés comme difficiles (contre 58 % en moyenne tous métiers confondus). Les disparités territoriales sont importantes ► **figure 6**. Les difficultés dépassent 80 % dans la Nièvre et atteignent près de 94 % dans le Territoire de Belfort, tandis qu'elles sont plus modérées dans le Doubs (52 %). Ces écarts traduisent une fragilité particulière ressentie des établissements situés dans des territoires ruraux ou moins attractifs, où les tensions de recrutement semblent plus fortes.

► 6. Proportion de projets de recrutement jugés difficiles par métier dans chaque département



Lecture : En Côte-d'Or, 88 % des projets de recrutement d'aides à domicile et auxiliaires de vie sont jugés difficiles pour les employeurs, contre 58% pour l'ensemble des métiers du département.
Source : France Travail, enquête Besoins en main-d'œuvre 2025.

Annexes

► Définitions

La **perte d'autonomie** se définit par l'impossibilité d'effectuer sans assistance certains actes de la vie quotidienne, dans son environnement habituel. Elle s'évalue avec la **grille Aggir** (Autonomie Gérontologique – Groupes Iso-Ressources) qui mesure l'autonomie, à travers l'observation des activités qu'effectue seule la personne : s'habiller, se repérer dans le temps et l'espace, s'alimenter, se déplacer à l'intérieur et à l'extérieur, etc. Cette grille répartit les personnes dans six groupes « gir » (groupes iso-ressources).
Les personnes en perte d'autonomie appartiennent aux 4 premiers groupes de la grille et parmi elles :
- celles appartenant aux Gir 3 et 4 sont en situation de perte d'autonomie modérée.
- celles appartenant aux Gir 1 et 2 sont en situation de perte d'autonomie sévère.

Ce dossier considère comme **personnes âgées** ou **seniors** les individus âgés de 60 ans ou plus.

Les **établissements d'hébergement pour personnes âgées** comprennent les Ehpad (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), les EHPA (établissements pour personnes âgées non médicalisés), les unités de soins de longue durée (USLD).
Les **seniors vivant à domicile** sont ceux qui ne résident pas dans ces établissements, y compris ceux qui vivent en habitat intermédiaire du type « résidence autonomie ».

La **prévalence** de la perte d'autonomie correspond au rapport entre le nombre de personnes en perte d'autonomie et celui de l'ensemble des personnes âgées de 60 ans ou plus.

L'**évolution du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie** entre 2021 et 2055 se décompose en trois effets. L'**effet dû à l'évolution du nombre de seniors** mesure l'impact de la croissance du nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus. L'**effet dû au vieillissement de la population des seniors** traduit l'augmentation de l'âge moyen des seniors, les situations de perte d'autonomie étant plus fréquentes aux âges élevés. Enfin, l'**effet dû à l'évolution de la perte d'autonomie** correspond à l'amélioration de l'état de santé à âge donné, qui tend à réduire le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie.

► Pour comprendre

Les **projections de personnes âgées en perte d'autonomie** réalisées dans ce dossier combinent deux éléments :

- **Une projection de la population par sexe et âge selon un scénario tendanciel**

Le modèle de projection démographique Omphale 2022 de l'Insee projette la population par âge et sexe pour les années à venir en supposant que les tendances de fécondité, mortalité et migrations se poursuivent (scénario central). Le point de départ de la projection réalisée ici est l'année 2021.

- **Une projection de la prévalence de la perte d'autonomie selon trois hypothèses**
 - Une **hypothèse intermédiaire** où l'espérance de vie sans perte d'autonomie à 60 ans progresserait au même rythme que l'espérance de vie, atteignant en 2055, 24,6 ans pour les hommes et 25,3 pour les femmes. Cette hypothèse signifie qu'à âge donné, l'espérance de vie des seniors s'améliore tendanciellement.
 - Une **hypothèse pessimiste** prévoit une progression plus faible de l'espérance de vie sans perte d'autonomie à 60 ans, atteignant 24,1 ans pour les hommes et 25,0 ans pour les femmes en 2055.
 - Une **hypothèse optimiste** suppose une amélioration plus rapide de l'espérance de vie sans perte d'autonomie que de l'espérance de vie à 60 ans. L'espérance de vie sans perte d'autonomie à 60 ans serait de 25,0 pour les hommes et 25,5 ans pour les femmes en 2055.

La projection totale du nombre de personnes en perte d'autonomie est obtenue en appliquant ces prévalences à la population projetée par sexe et âge.

► Pour en savoir plus

- **Léger M.**, **Szempruch D.**, **Carel D.**, **Mainy N.**, « Près de 20 000 seniors supplémentaires en perte d'autonomie d'ici 2055 », Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n° 137, avril 2026.
- **Louvel A.**, « Soutien à l'autonomie des personnes âgées : entre 150 000 et 200 000 emplois supplémentaires seraient nécessaires en 2050 », Études et Résultats n° 1365, Drees, février 2026.
- **Louis JF.**, **Sztrakoniczky T.**, « Services à la personne : 20 % de hausse potentielle des besoins d'ici 2050 », Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté n° 227, décembre 2025.
- **Brunel M.**, **Carrère A.**, « La perte d'autonomie des personnes âgées à domicile - Quelles disparités entre départements ? », Les dossiers de la Dress n° 34, avril 2019.

Davantage de personnes âgées en perte d'autonomie d'ici 2055 dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

Insee Dossier Bourgogne-Franche-Comté
n° 15

Novembre 2026

La Bourgogne-Franche-Comté compte 860 000 seniors de plus de 60 ans, dont 11 % en perte d'autonomie. La prévalence est un peu plus marquée dans la Nièvre (13 %). Dans la région, près de 33 100 seniors dépendants sont accueillis en établissements en 2021, mais des disparités entre départements persistent, amplifiées par la baisse inégale des taux d'occupation post-crise sanitaire et par des difficultés de recrutement dans les métiers du soin. Les coûts et l'ancienneté des infrastructures posent également des défis structurels.

D'ici 2055 dans la région, le nombre de seniors en perte d'autonomie pourrait croître de 20 %. Les hausses seraient plus fortes en Côte-d'Or, dans le Jura et le Doubs, tandis que la Saône-et-Loire resterait le département comptant le plus de seniors en perte d'autonomie. Ces évolutions s'expliquent par une croissance accélérée du nombre de seniors, conséquence de la forte natalité ayant suivi la Seconde Guerre mondiale. En 2055, 70 % des seniors en perte d'autonomie vivraient à domicile, accentuant les besoins en soins et accompagnement.

Ce dossier est le fruit d'un partenariat entre l'Insee Bourgogne-Franche-Comté et l'Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
insee.fr

Insee
Mesurer pour comprendre

ISSN 2497 – 4536
© Insee 2026
Bourgogne-Franche-Comté n° 15
Novembre 2026